

Communauté de Communes

MEUSE-ROGNON

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Annexes – Plans zonage assainissement

Vu pour être annexé à la délibération du 28/09/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Illoud,
Le Président,

Nicolas LACROIX

ARRÊTÉ LE : 19/02/2020

APPROUVÉ LE : 28/09/2021



réalisé par



Auddicé Urbanisme
Agence Grand Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

Communauté de Communes

Meuse-Rognon

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Annexes – Plans
zonage
assainissement

RÈGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT APRÈS APPROBATION DU ZONAGE

En zone d'assainissement collectif

Obligations des particuliers	Obligations de la Collectivité
- raccordement de toutes les habitations actuelles au réseau communal - raccordement des futures constructions au réseau existant ou en projet - déconnexion impérative des fosses septiques - rejet d'eaux usées uniquement domestiques en excluant tout effluent agricole ou industriel (sauf convention spécifique)	- entretien du réseau de collecte et de la station de traitement - extension du réseau en zone d'assainissement collectif lorsque cela est justifié (nombre d'habitations suffisant) - contrôle de l'exécution et de la conformité du raccordement des habitations (actuelles et futures) - exploitation et entretien des équipements publics de collecte et de traitement - perception d'une redevance assainissement en échange du service rendu (collecte et traitement collectif des eaux usées)
- respect du Règlement d'assainissement collectif - respect des dispositions de la Loi sur l'eau, notamment l'arrêté du 22/06/2007	

En zone d'assainissement non collectif

Obligations des particuliers	Obligations de la Collectivité
- dispositif d'épuration non collectif conforme à la réglementation en vigueur et adapté à la nature du sol (prétraitement par fosse toutes eaux, épuration par filtre à sable drainé ou filière équivalente, rejet après traitement dans un collecteur pluvial ou dans le milieu naturel) - entretien régulier des dispositifs (vidange des fosses tous les 4 ans au moins sauf dérogation motivée) - rejet d'eaux convenablement épurées avec obligation de moyens et de résultats (les performances minimales des filières d'assainissement autonome et le flux polluant maximum qu'il est autorisé de rejeter sont définis par la réglementation : arrêté du 06/05/96)	- contrôle de la conformité des installations existantes et futures, de la régularité de l'entretien et de la bonne qualité de l'effluent rejeté - éventuellement, prise en charge de la vidange des fosses - perception d'une redevance assainissement non collectif spécifique pour le contrôle du fonctionnement des dispositifs individuels, et pour la vidange des fosses, si elle est faite par la Commune ou la Communauté de Communes
- respect du Règlement d'assainissement non collectif - respect des dispositions de la Loi sur l'eau, notamment l'arrêté du 06/05/1996	

* PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT au centre de la plaquette *

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AILLIANVILLE

__ Plaquette d'information du public __

Le ZONAGE D'ASSAINISSEMENT est un document d'urbanisme opposable aux tiers qui définit les zones d'habitat relevant de l'assainissement collectif (réseau de collecte public + station d'épuration) et celles relevant de l'assainissement non collectif.

Il répond à un double objectif :

- clarifier la situation de l'assainissement du village pour les habitations existantes et définir des règles pour les constructions futures,
- répondre aux obligations de la réglementation en vigueur en programmant les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'assainissement.

Ce zonage d'assainissement est porté à enquête publique avant de faire l'objet d'un arrêté municipal.

Déroulement de l'étude

L'étude du schéma directeur d'assainissement d'Aillianville s'est déroulée entre juin 2006 et octobre 2007, en plusieurs étapes :

- enquête/diagnostic initial
- proposition de solutions d'assainissement (collectif et non collectif)
- développement de la solution retenue par la municipalité
- élaboration du dossier d'enquête publique (notice explicative + plan de zonage)

Partenaires financiers et Intervenants

Cette étude a été réalisée, à la demande de la Commune, par le bureau d'études SOLEST, basé à Chaumont. Tout au long de l'opération, la Commune a reçu l'assistance technique d'un comité de pilotage réunissant les organismes compétents (DDE, DDASS, Agence de l'Eau, Conseil Général) et un financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général 52.

Etat des lieux et schéma d'assainissement

Constats

- 96% des habitations rejettent leurs effluents dans le réseau communal sans traitement suffisant.
- 18 % des habitations ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement.
- Seule une habitation sur les 93 possède un assainissement non collectif (seulement partiellement conforme).

Le réseau d'égout actuel

Il ne s'agit pas d'un véritable égout. Il s'agit d'anciens réseaux pluviaux qui sont devenus des réseaux unitaires suite aux raccordements d'eaux usées qui ce sont réalisés depuis 1960.

Ce réseau pseudo-unitaire rejette les eaux usées dans un gouffre, profond de 2 mètres, à une trentaine de mètres du bord de la RD 427 en direction de Trampot. Le réseau actuel présente des problèmes importants d'étanchéité et, localement, de dimensionnement (pour les eaux pluviales).

Le choix de la municipalité

La municipalité d'Aillianville s'est prononcée en faveur d'une solution d'assainissement collective pour tout le village. Ainsi, sur le territoire communal d'Aillianville, seulement 3 habitations plus ou moins éloignées devront mettre leur assainissement non collectif en conformité.

Un zonage du territoire communal a été établi délimitant les zones du village où les habitations seront desservies par le réseau public et les zones où les habitations devront mettre en conformité leur assainissement non collectif.

Ce zonage sera mis en enquête publique pendant un mois en mairie. Les habitants pourront alors aller en mairie inscrire leurs remarques sur un registre mis à leur disposition ou bien les transmettre au commissaire enquêteur qui assurera plusieurs jours de permanence.

COMMUNE DE AUDELONCOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement 1/2

Légende

Réseau unitaire

Réseau d'eaux pluviales

Regard

Grille

Fossé

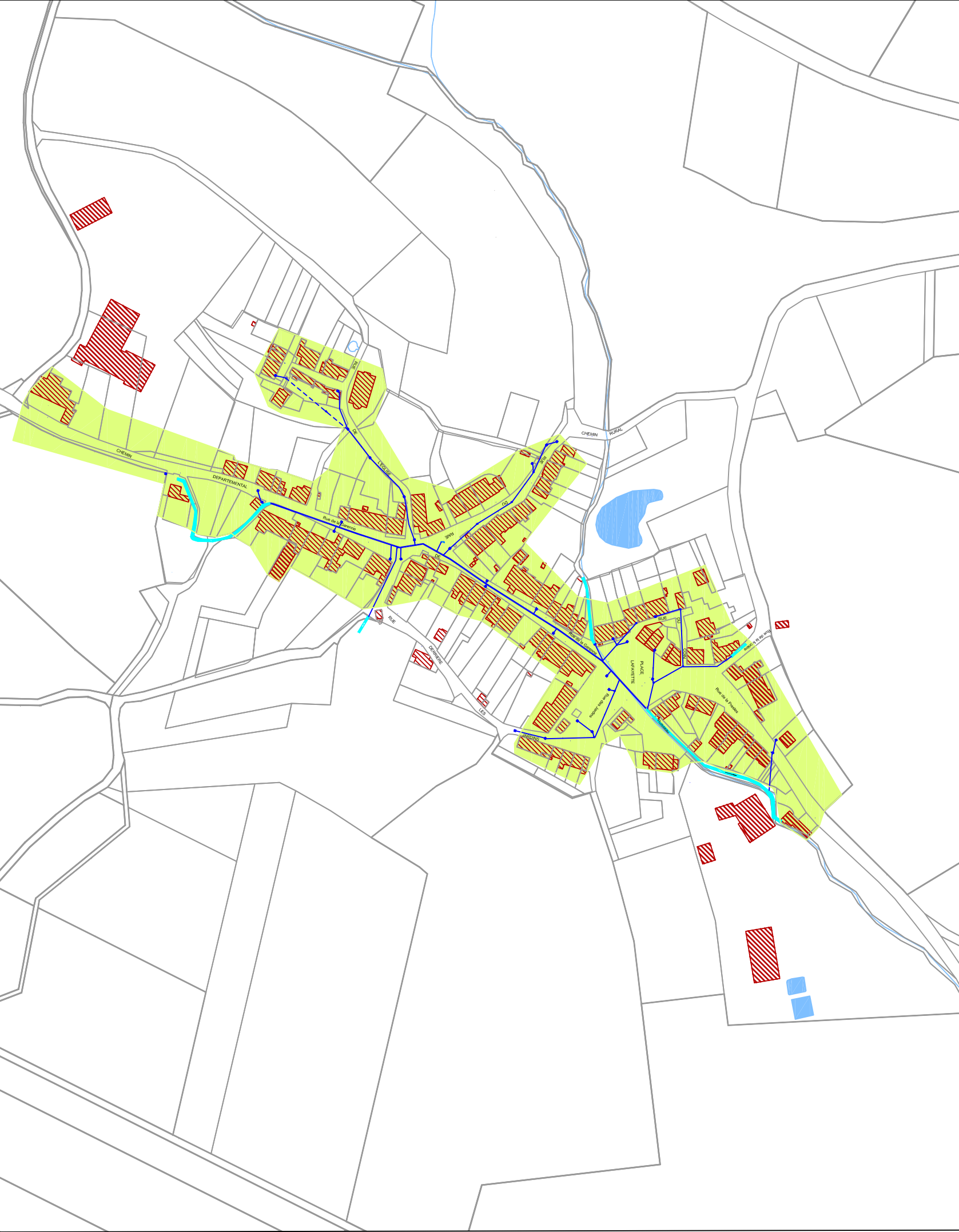
Fontaine

Puits

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Décembre 2018	E. Grisez	R. Ladame	1/4000



COMMUNE DE AUDELONCOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement 2/2

Légende

Réseau unitaire

Réseau d'eaux pluviales

Regard

Grille

Fossé

f

Fontaine

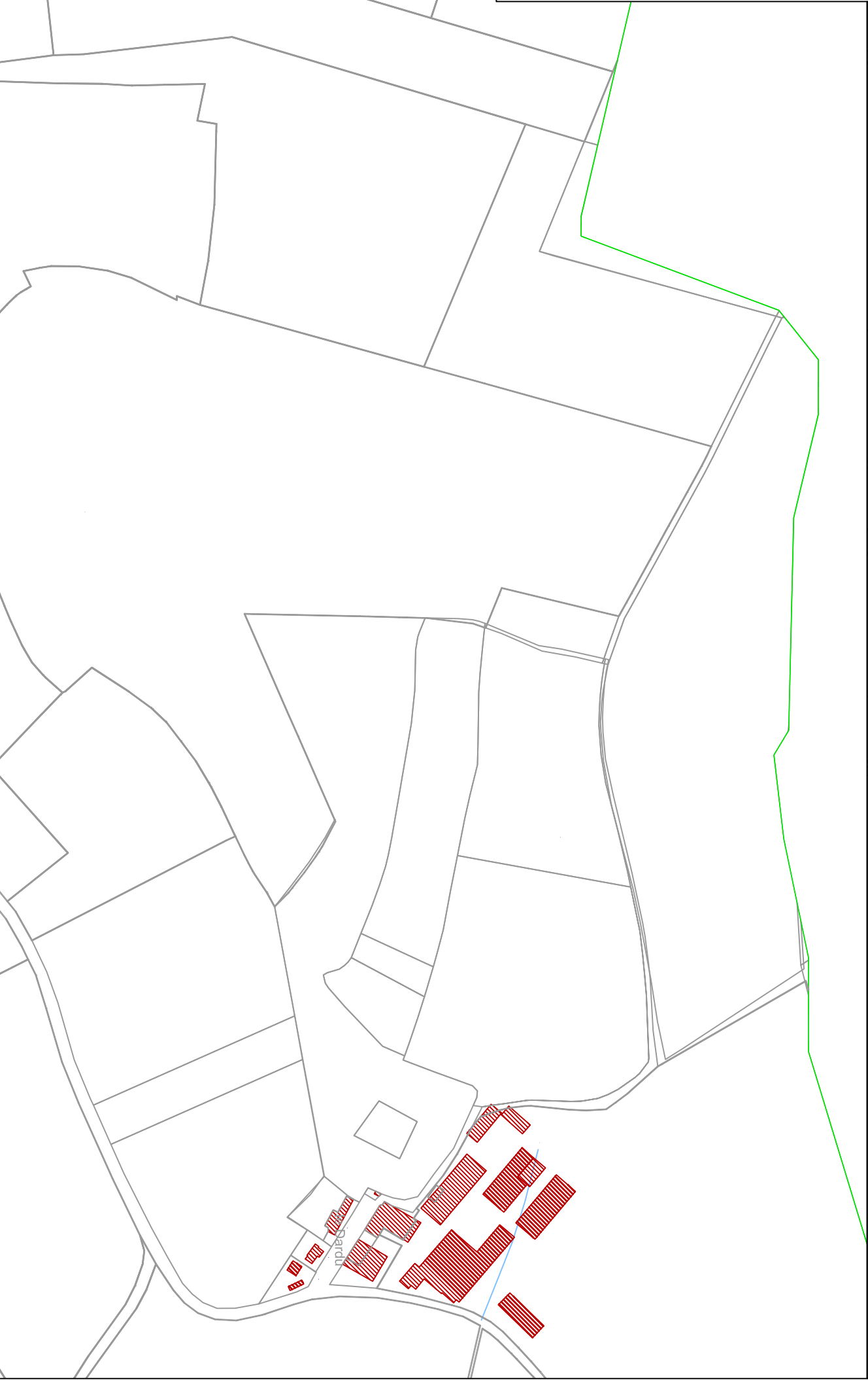
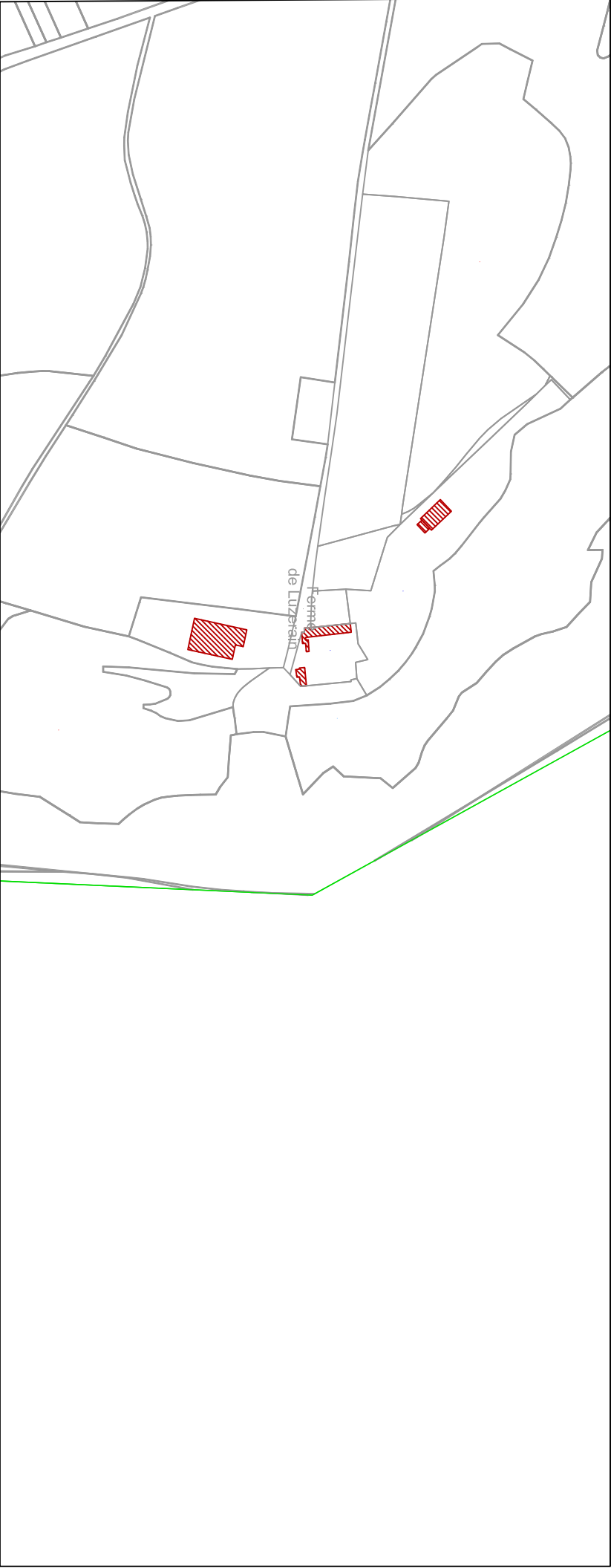
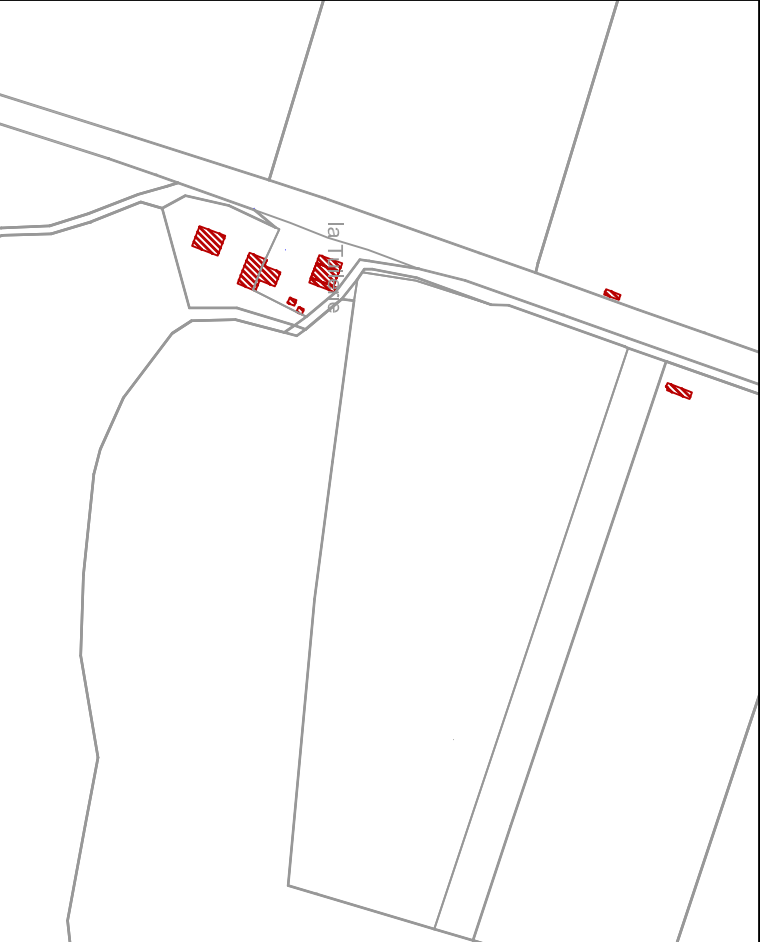
e

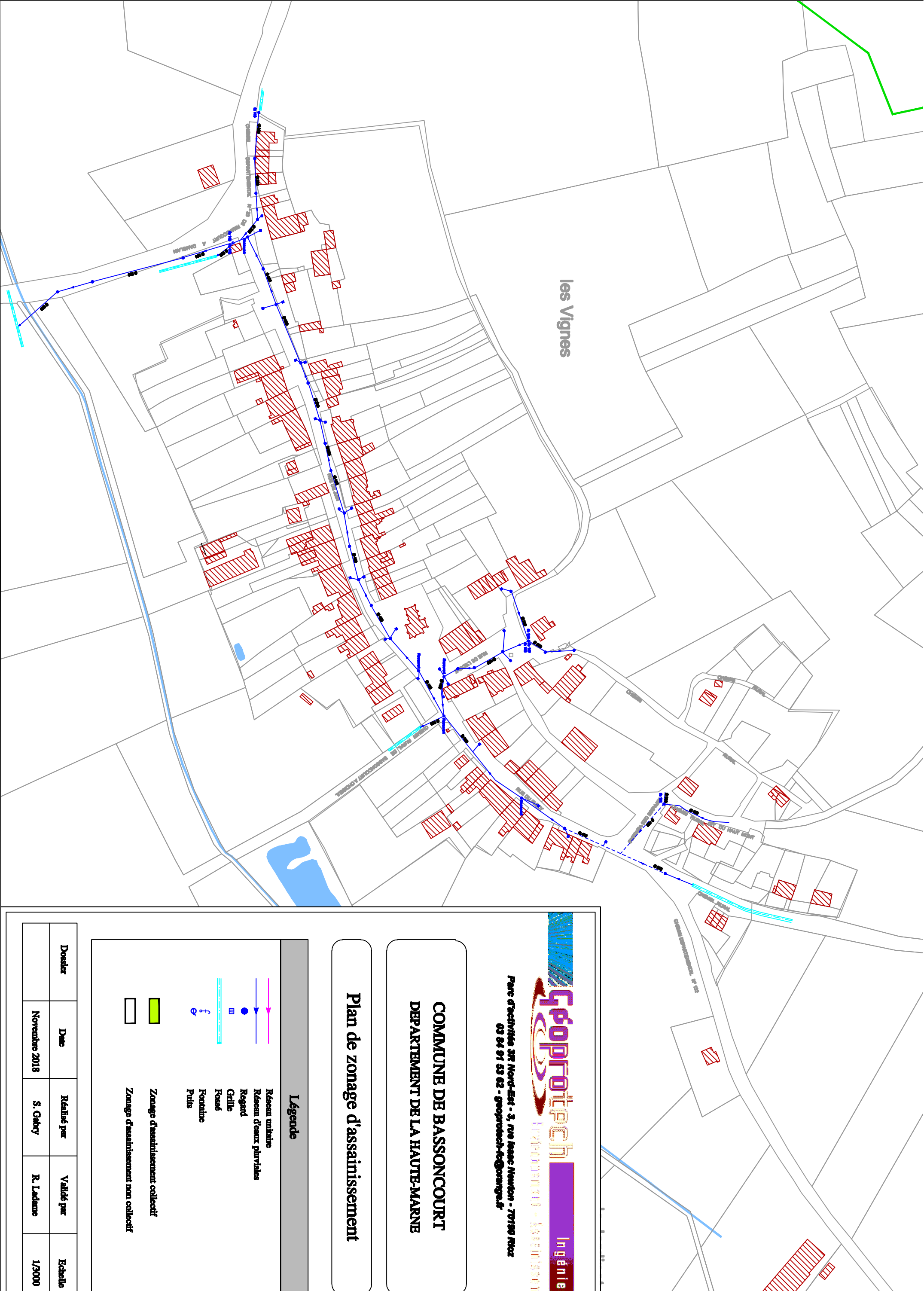
Puits

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Décembre 2018	E. Grisez	R. Ladame	1/5000





Géoprotech Ingénierie
Hydraulique - Assainissement
Parc d'activités SR Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70100 Riez
03 84 91 63 62 - geoprotech-fo@orange.fr

COMMUNE DE BASSONCOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende

- Réseau unitaire
- Réseau d'eaux pluviales
- Regard
- Grille
- Road
- Fontaine
- Puits

- Zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gaby	R. Ledame	1/3000

Geoprotech

Ingénierie

Environnement - Assainissement

Parc d'activités 3R Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Rioz

03 84 91 53 62 - geoprotech-fc@orange.fr

COMMUNE DE BOURG SAINTE MARIE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan des zonages d'assainissement

Réseau unitaire

Réseau d'eaux pluviales

Regard

Grille

Fossé

Fontaine

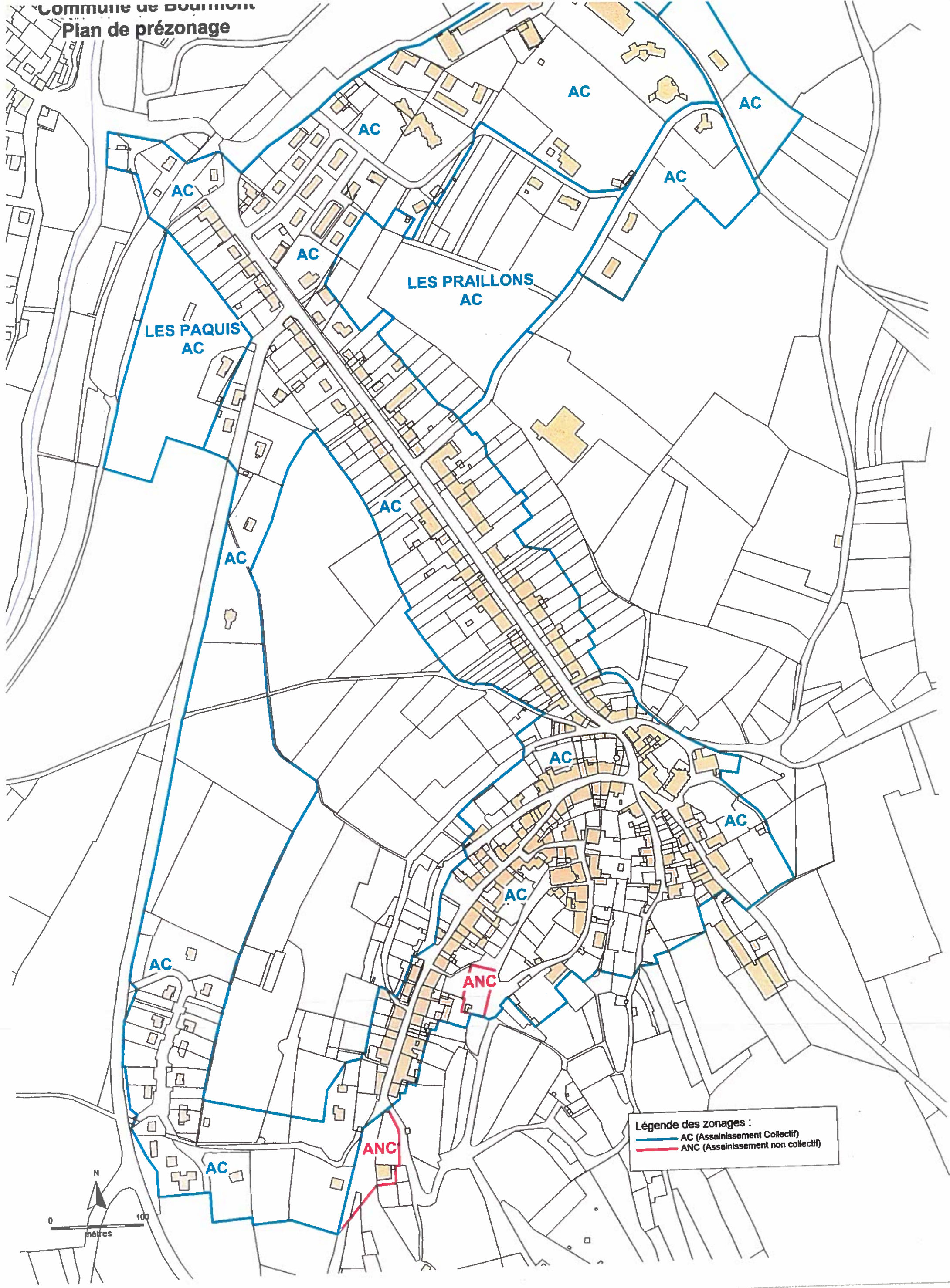
Puits

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Septembre 2020	S. Gabry	R. Ladame	1/2500

Commune de Boumfont
Plan de prézonage

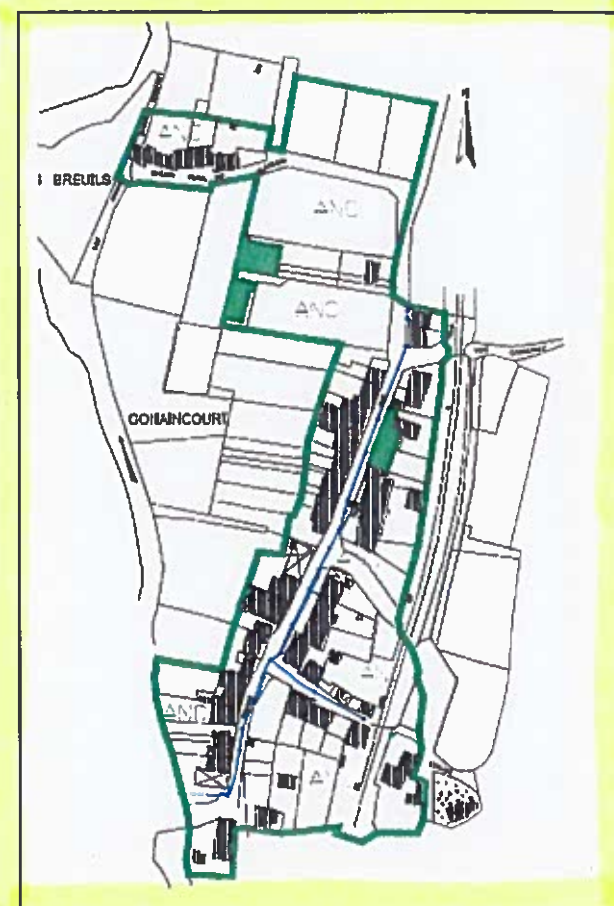
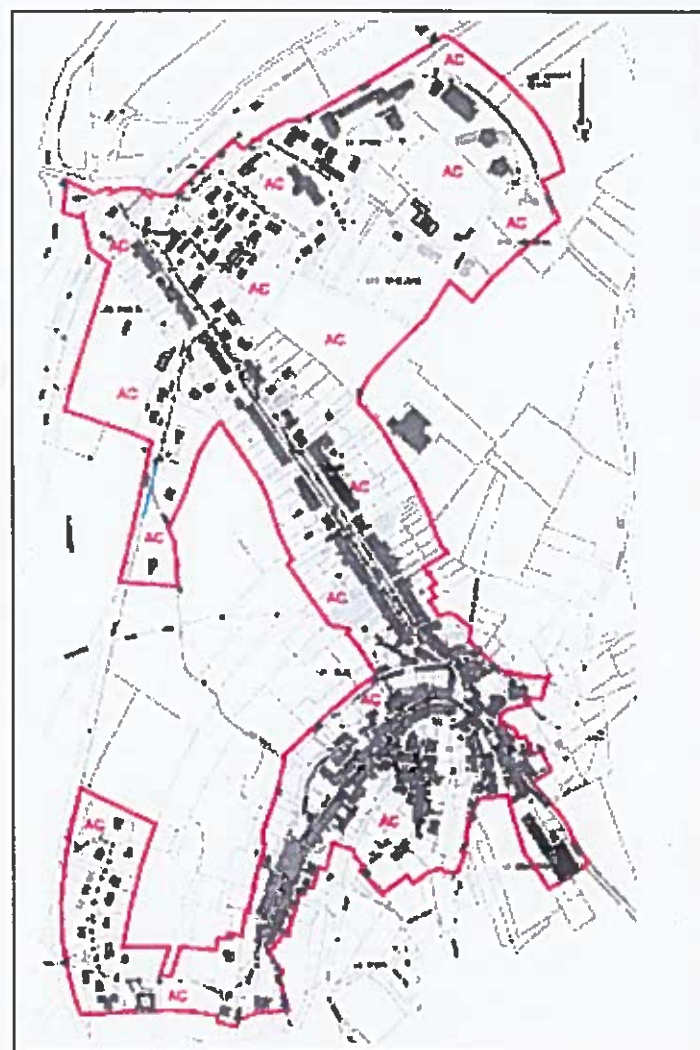


Légende des zonages :
— AC (Assainissement Collectif)
— ANC (Assainissement non collectif)

COMMUNE DE BOURMONT

Bourg et Gonaincourt

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



— Zone d'assainissement non collectif
 — Zone d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement est un document important pour la commune :

- ❑ C'est un document de planification qui doit prévoir quels travaux sur les réseaux devront être mis en place ;
- ❑ C'est un document d'information pour les habitants car il définit les zones où l'assainissement sera collectif ou non collectif ;
- ❑ C'est un document d'aide à l'urbanisme futur qui établit des règles claires.

Choix de la commune :

Pour le bourg :

- L'habitat y est majoritairement resserré, ce qui est favorable à la mise en place d'un assainissement collectif, d'autant qu'une grande majorité des habitations est raccordée au réseau d'assainissement existant.

Pour Gonaincourt :

Le choix d'un assainissement non collectif sur Gonaincourt repose sur les éléments suivants :

- Bien que l'ensemble (la grande majorité) des habitations soit desservi par le réseau de collecte actuel, il a été observé un taux de dilution très élevé du réseau qui est défavorable à la mise en place d'une unité de traitement à l'extrémité du réseau.
- Près du tiers des habitations sont équipées d'un prétraitement de leurs eaux usées.
- Les écarts observés se situent loin du village principal ou du réseau existant.

Le zonage d'assainissement de la commune sera prochainement soumis à une enquête publique d'une durée d'un mois au cours de laquelle la population est invitée à donner son avis et observations sur un registre mis à sa disposition ou à les transmettre au commissaire enquêteur.

BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON
NISON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende

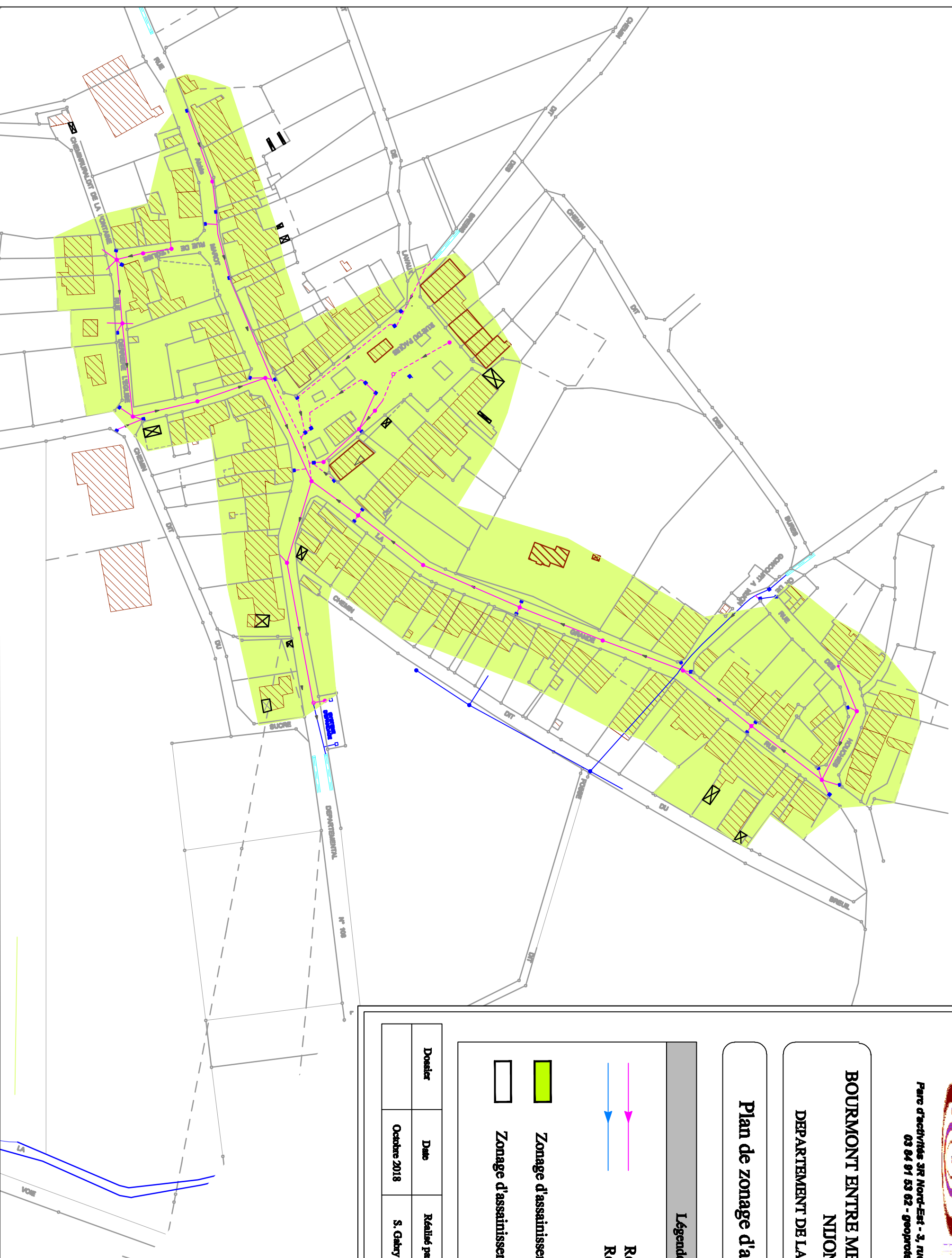
Réseau unitaire

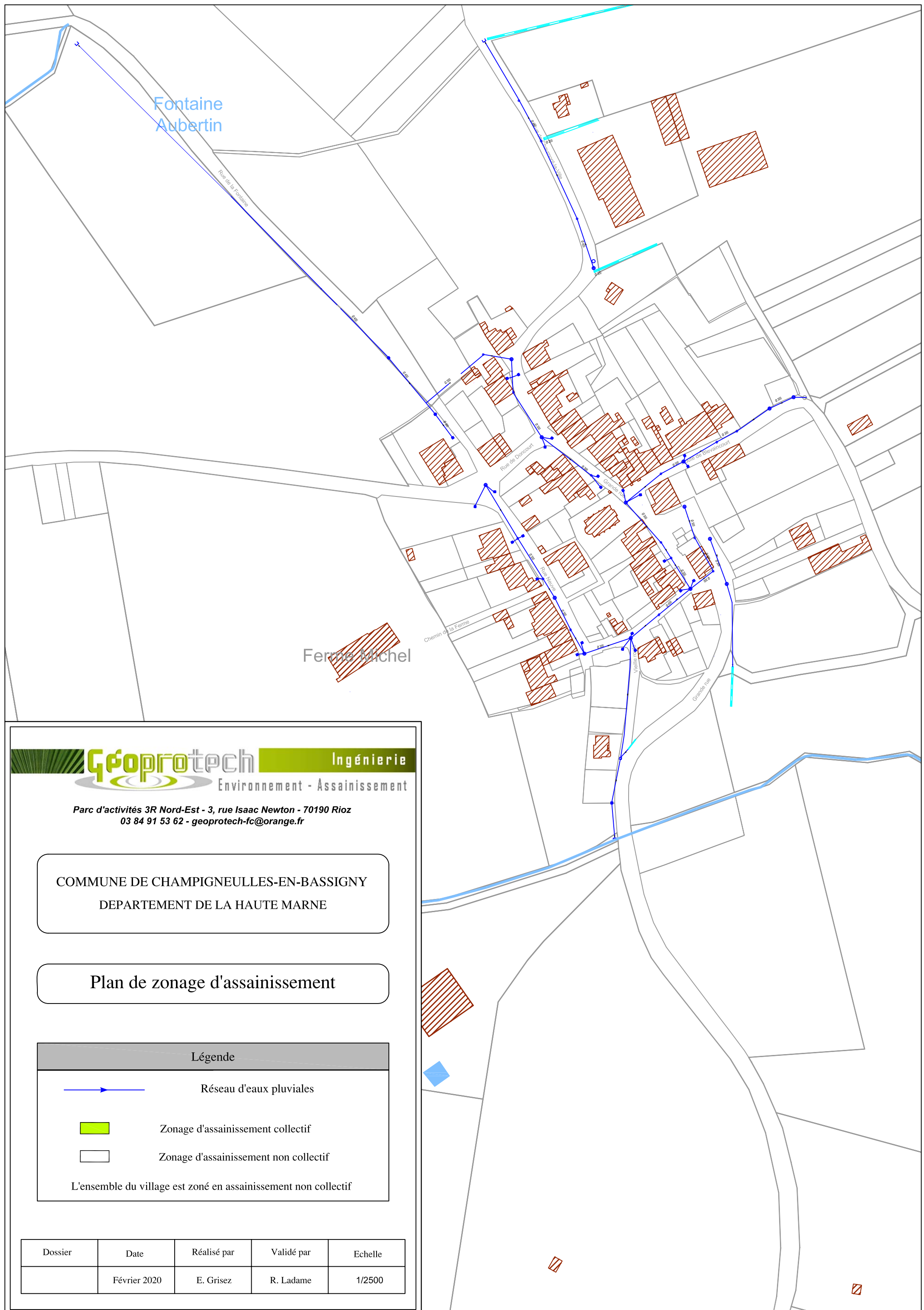
Réseau d'eaux pluviales

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Octobre 2018	S. Gabry	R. Ladame	1/2000





ZONE DE TRAITEMENT
Capacité : 320 EH
Traitement : Fosse toutes eaux suivie
d'un filtre à sable drainé
Dispersion par épandage

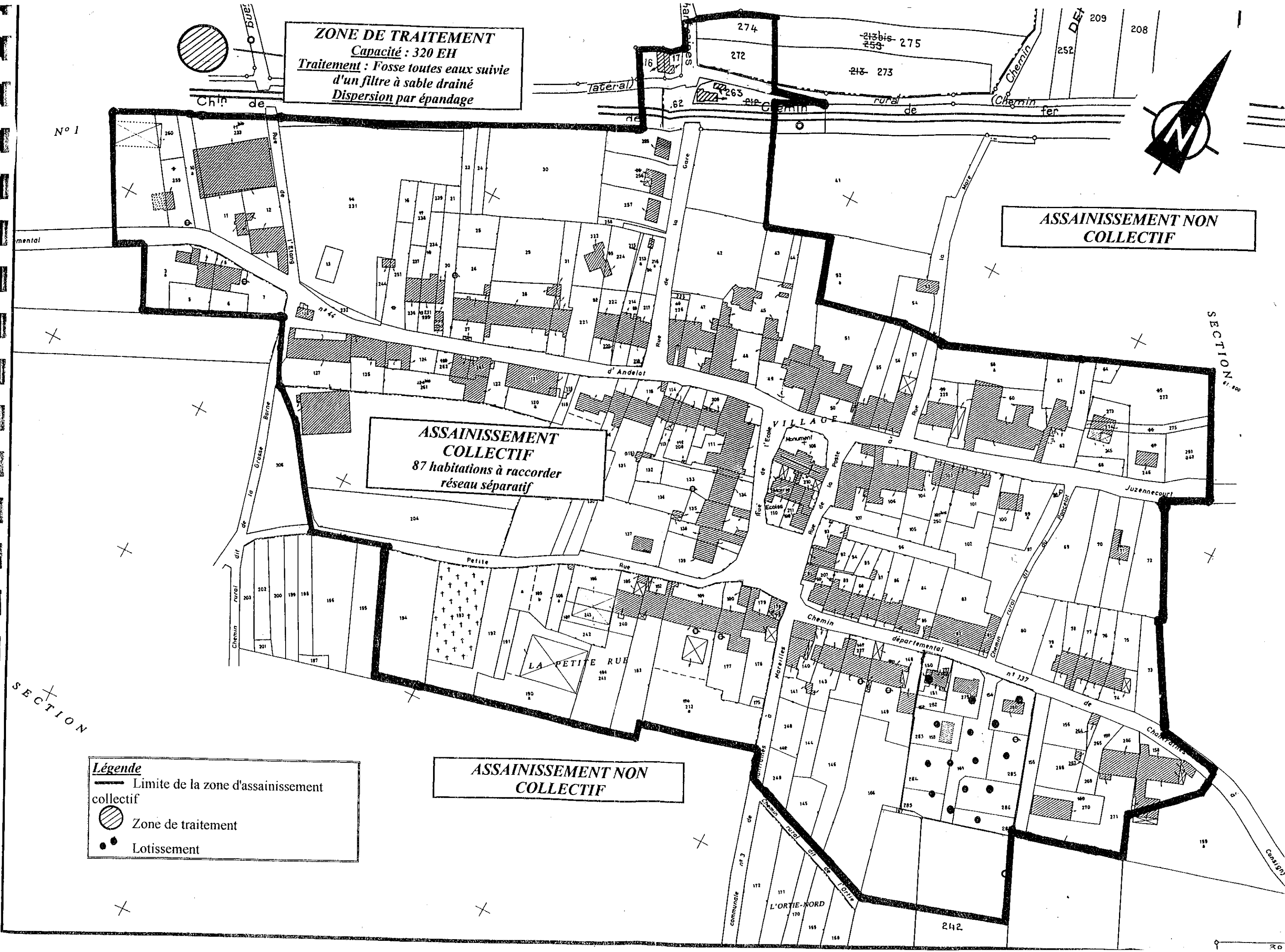
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
87 habitations à raccorder
réseau séparatif

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

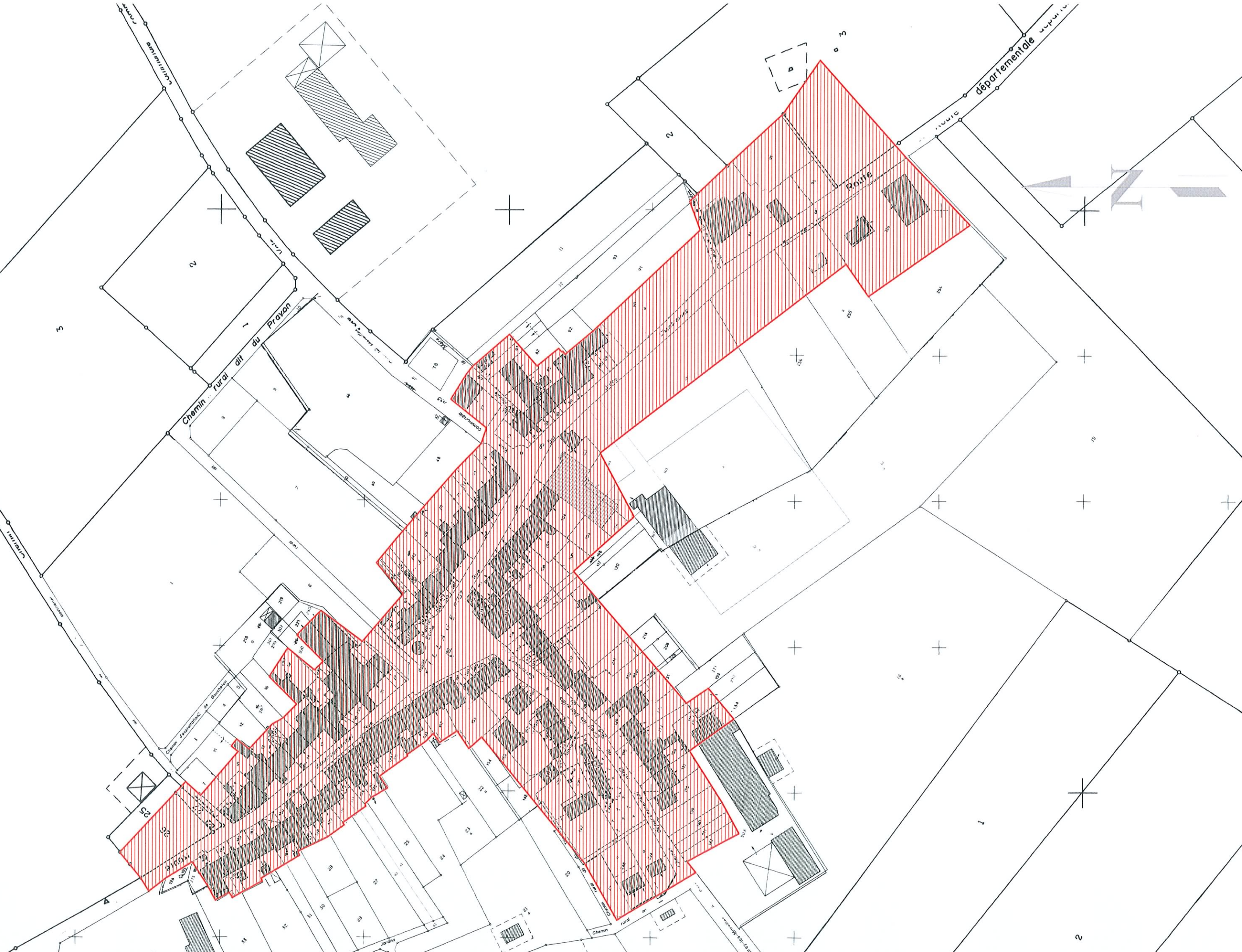
Légende

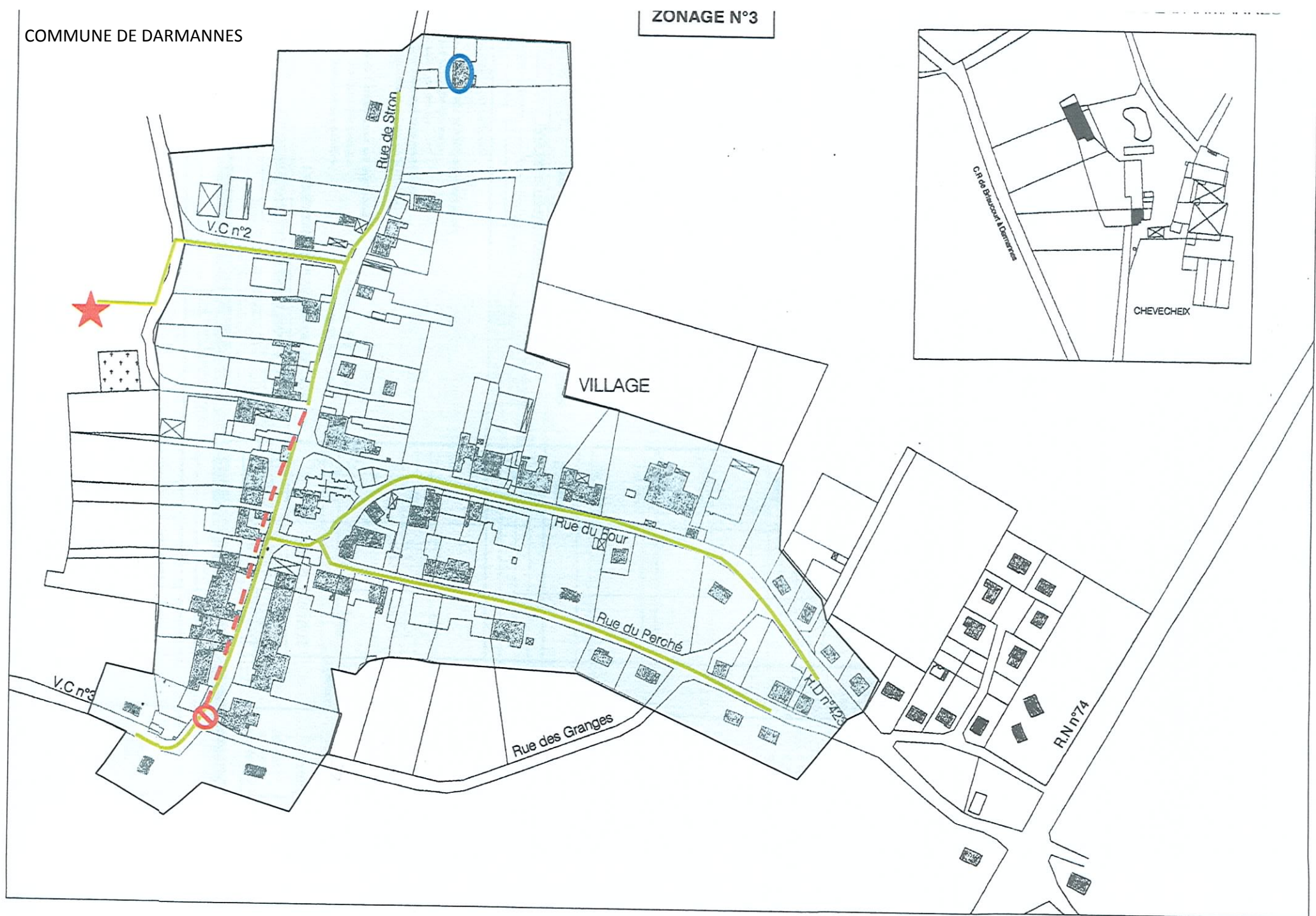
- Limite de la zone d'assainissement collectif
- ⊗ Zone de traitement
- Lotissement

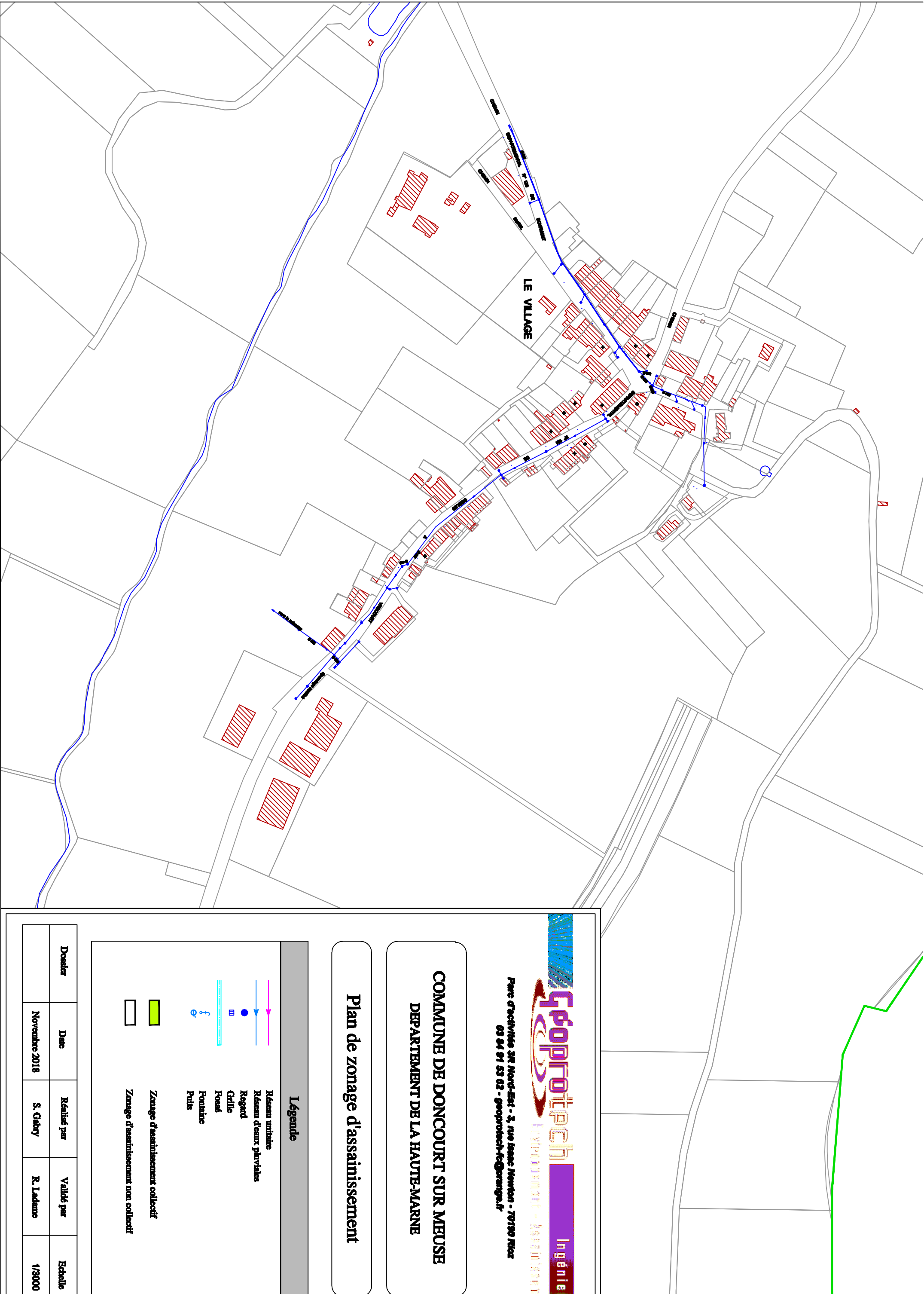


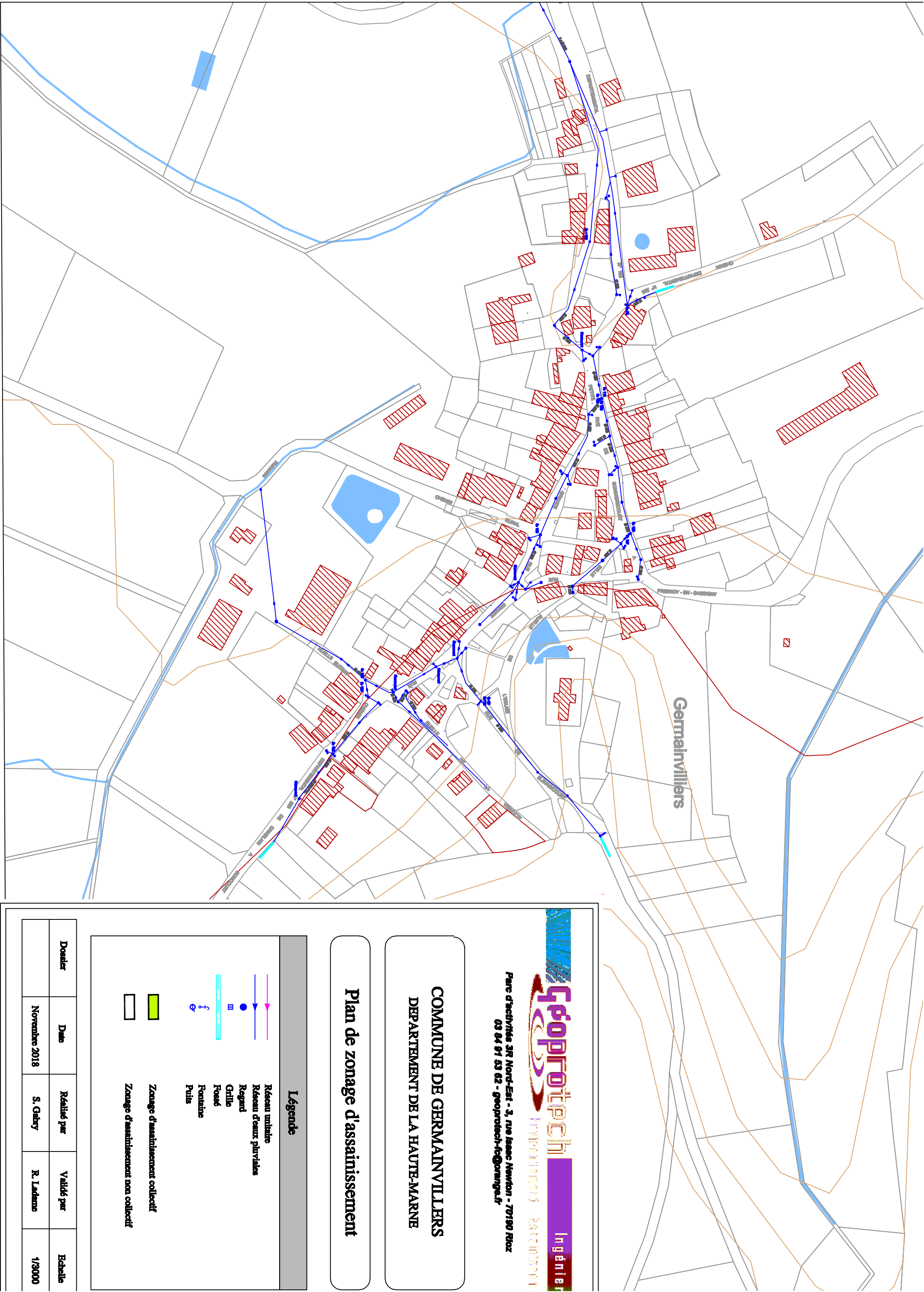


ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CIREY-LES-MAREILLES









GeoProTech Ingénieur
Hydrologie - Assainissement
Parc d'activités 318 Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Riez
03 84 91 53 62 - geoprotech-fe@orange.fr

COMMUNE DE GERMAINVILLIERS
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende				
	Réseau unitaire			
	Réseau d'eaux pluviales			
	Regard			
	Grille			
	Rosé			
	Rentaine			
	Puits			
	Zonage d'assainissement collectif			
	Zonage d'assainissement non collectif			
Docteur	Date	Révisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gabry	R. Ladame	1/3000

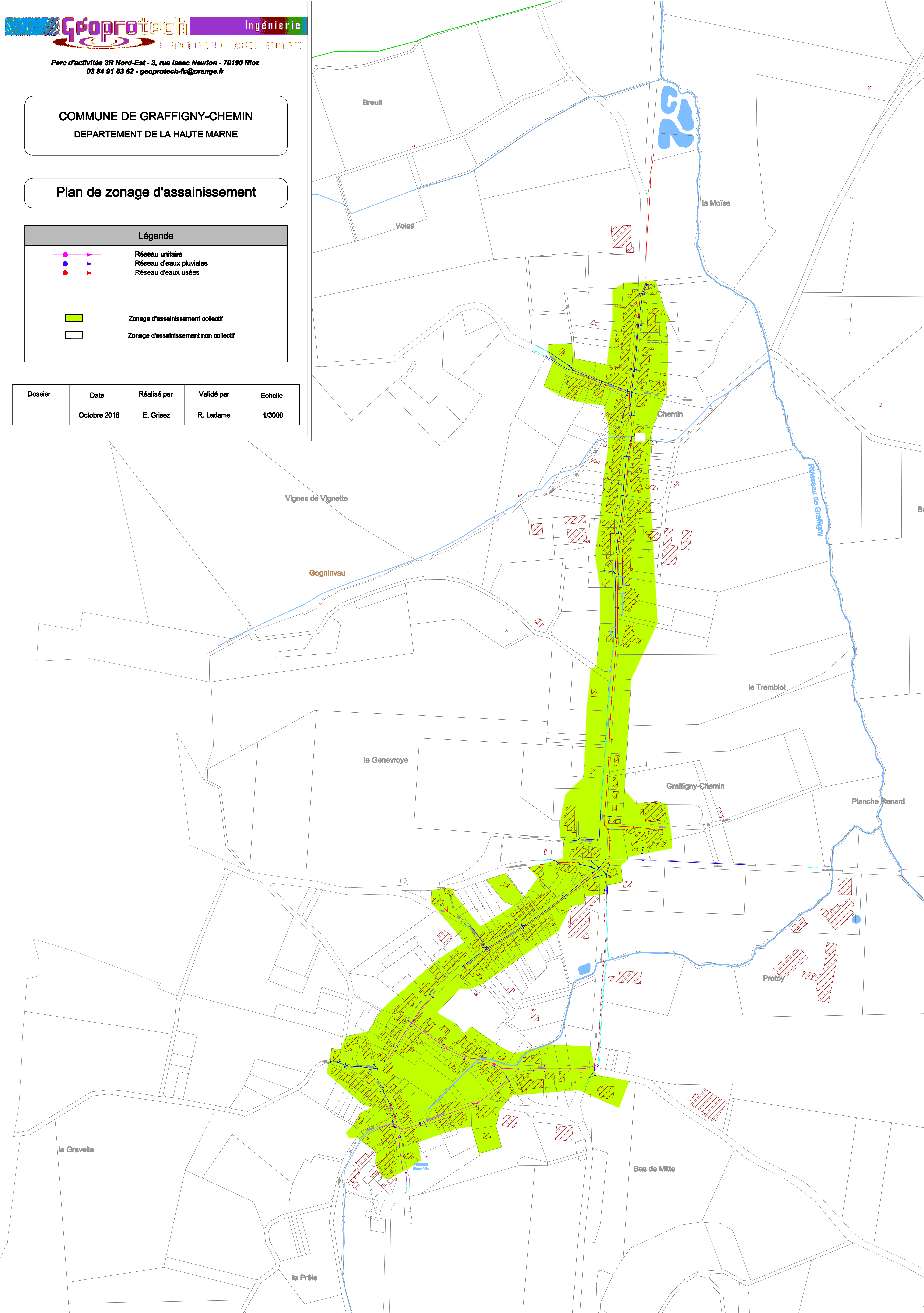
COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

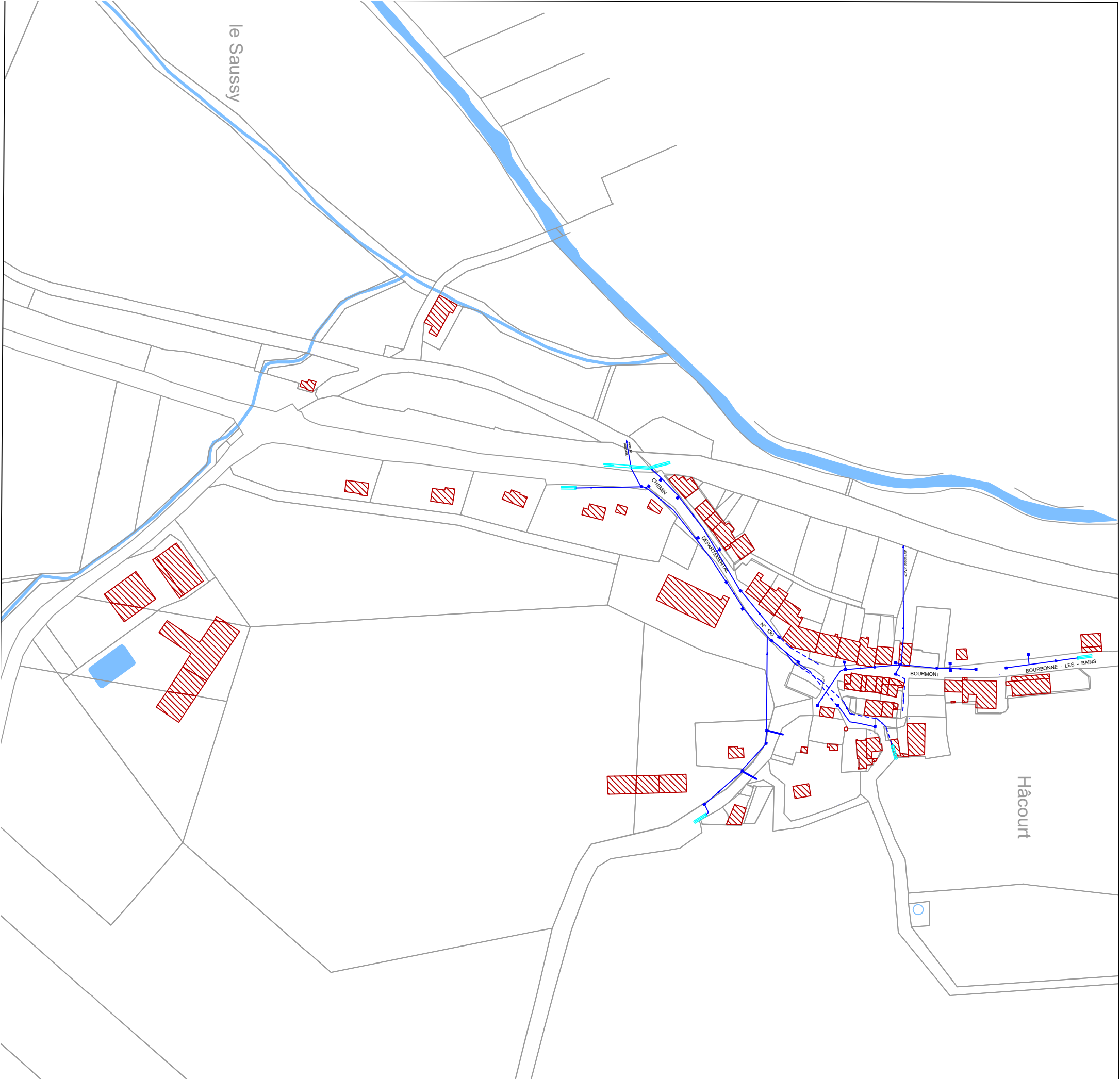
Plan de zonage d'assainissement

Réseau unitaire
Réseau d'eaux pluviales
Réseau d'eaux usées

Zonage d'assainissement collectif
Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Octobre 2018	E. Grisez	R. Ladame	1/3000





Parc d'activités 3R Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Rioz
03 84 91 53 62 - geoprotech-rc@orange.fr

COMMUNE DE HACOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende

- Réseau unitaire
- Réseau d'eaux pluviales
- Regard
- Grille
- Fossé
- Fontaine
- Puits

- Zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement non collectif

L'ensemble du village est zoné en assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gabry	R. Ladane	1/3000

COMMUNE DE HUILLECOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan de proposition de zonage d'assainissement

Légende

Réseau unitaire

Réseau d'eaux pluviales

Regard

Grille

Fosé

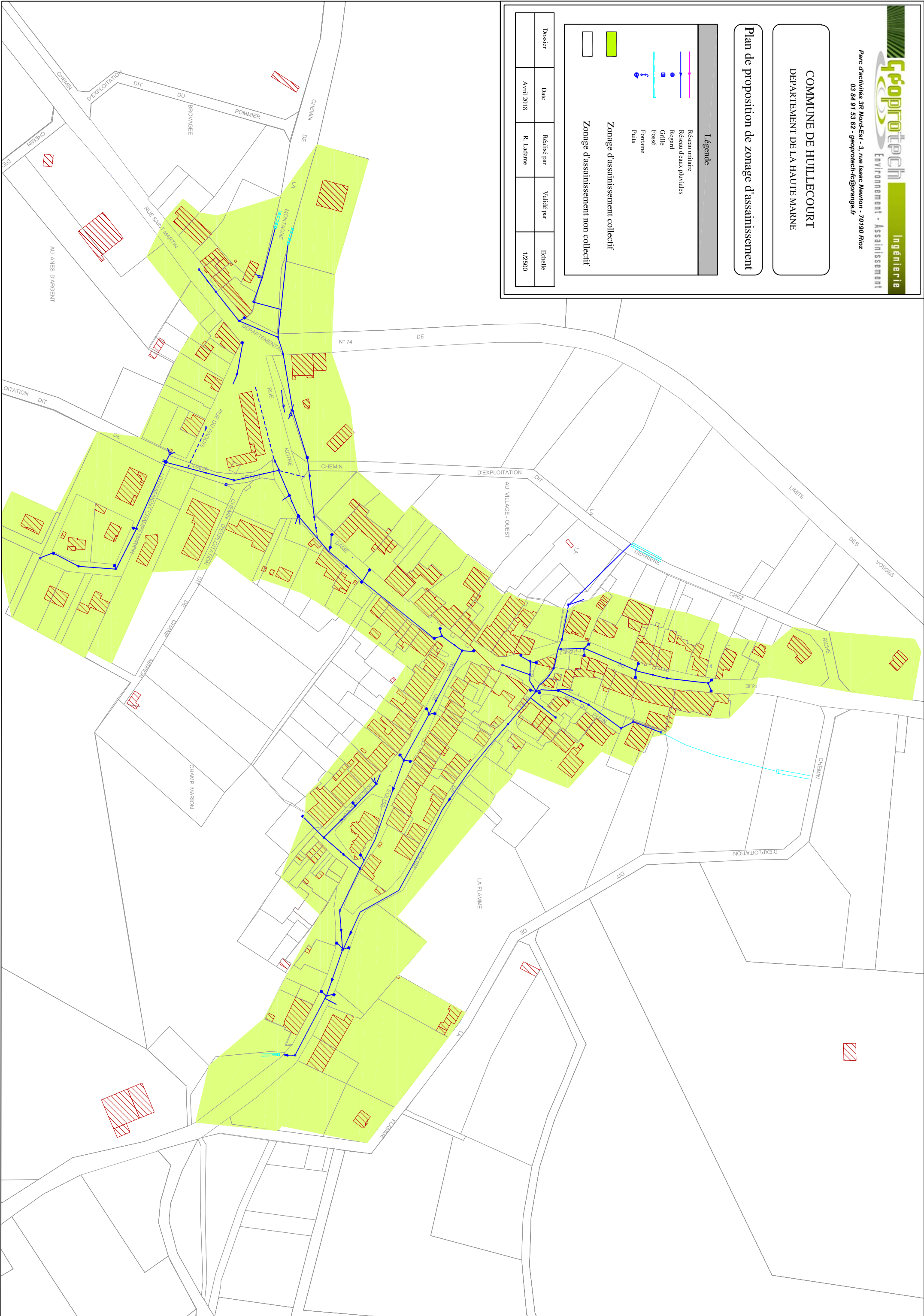
Fontaine

Puits

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Avril 2018	R. Ladame		1/2500



COMMUNE DE ILLOUD
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan de zonage d'assainissement

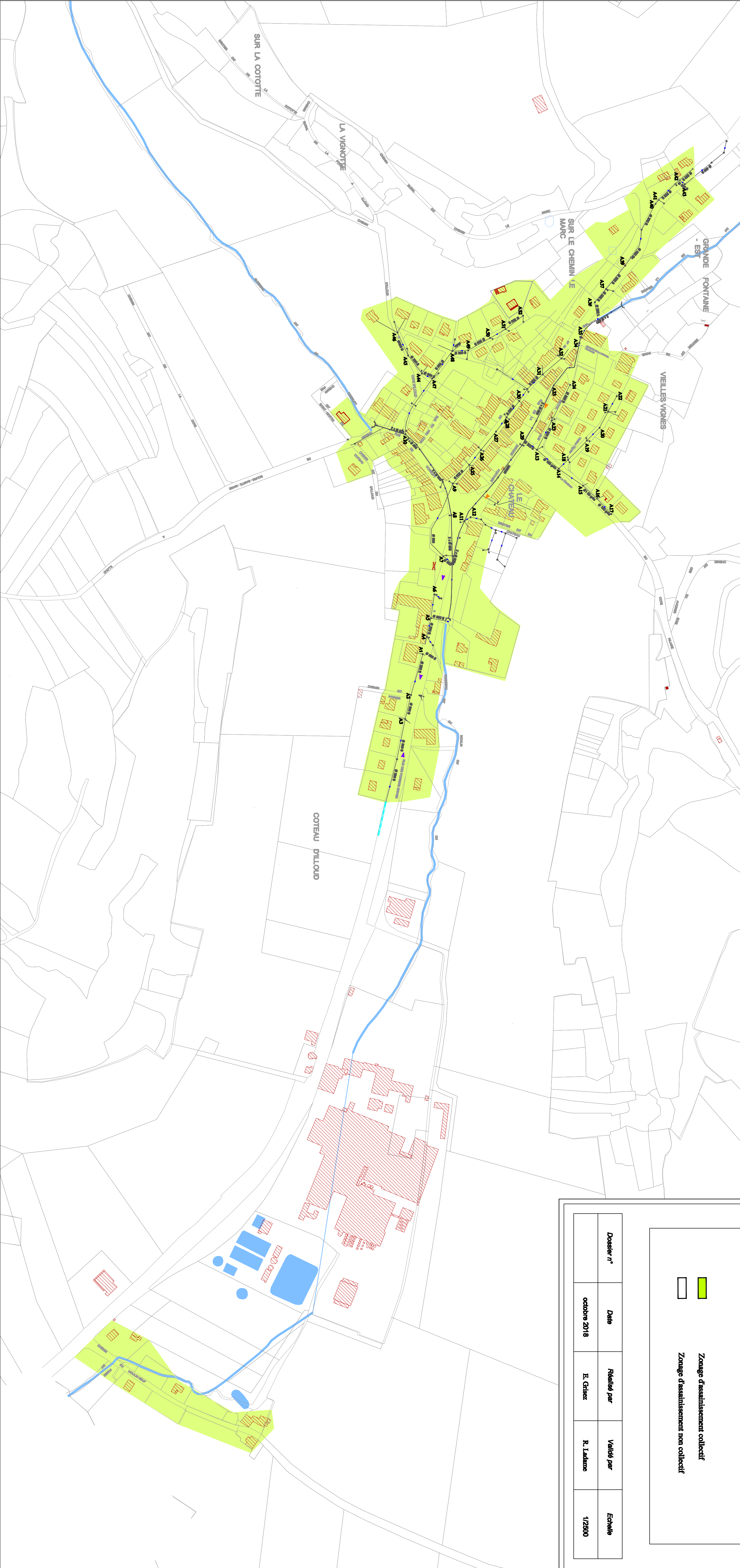
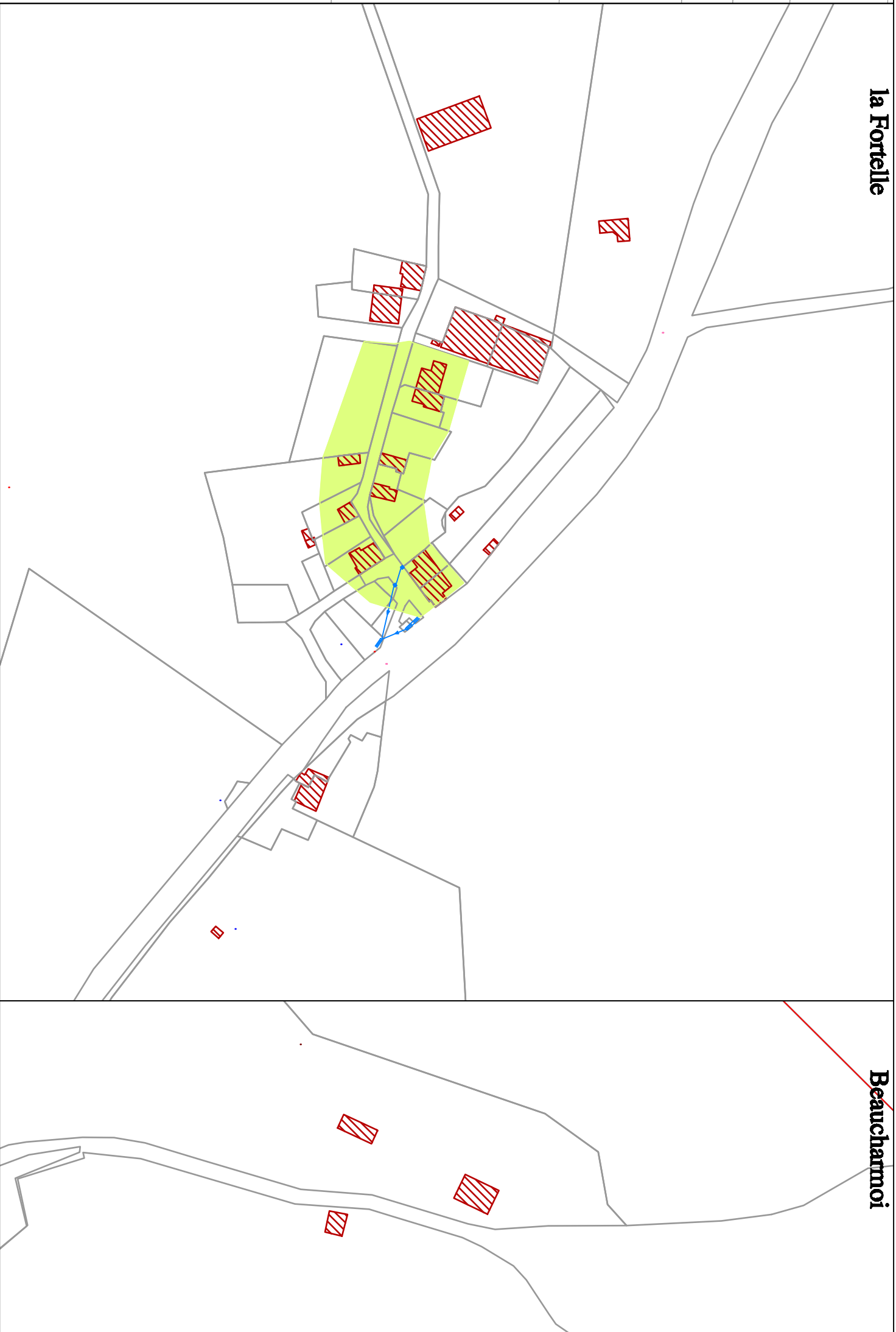
Légende

Réseau actuel

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier n°	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	octobre 2016	E. Ghiez	R. Lardoux	1/2500



COMMUNE DE LAFAU

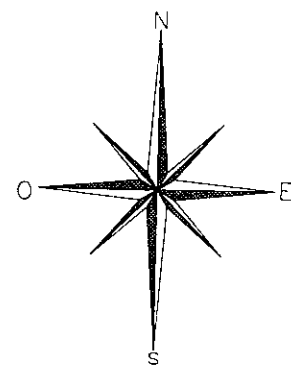
COMMUNE DE DARMANNES

Plan de zonag d'assainisseme

Echelle 1 / 2 500

mars 2009

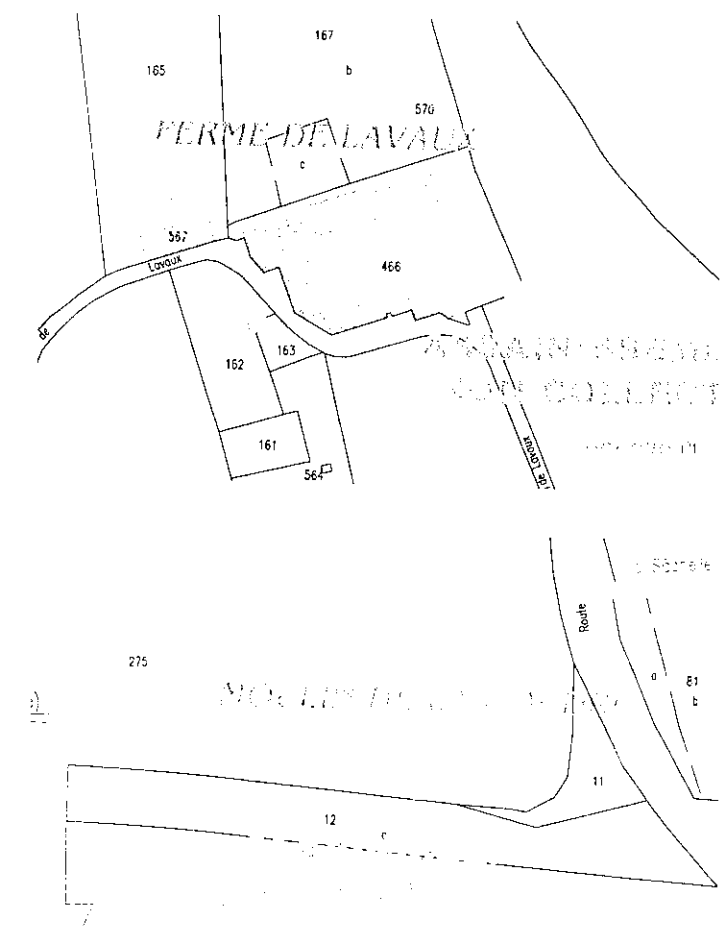
16 rue Emile Simon - 52 000 CHAUMONT
Tél. 03.25.32.21.39 - Fax 03.25.32.62.40 - m@l.solest@wanad

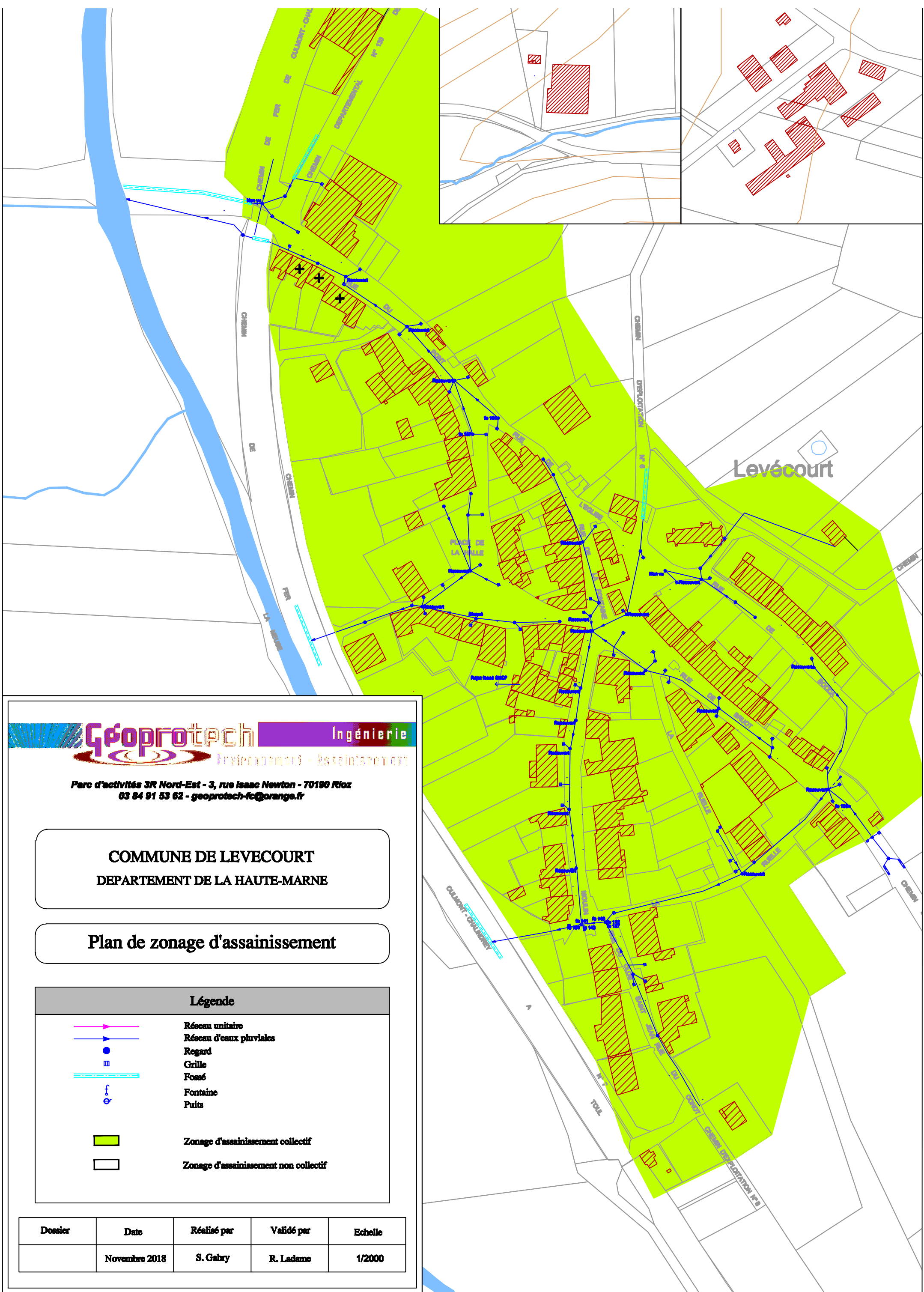


0 50 100 150 m

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Limite de la zone d'assainissement collectif







Ingénierie
Environnement - Assainissement

Parc d'activités 3R Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Riez
03 84 91 53 62 - geoprotech-fc@orange.fr

COMMUNE DE LEVECOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende	
	Réseau unitaire
	Réseau d'eaux pluviales
	Regard
	Grille
	Fossé
	Fontaine
	Puits
	Zonage d'assainissement collectif
	Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gabry	R. Ladame	1/2000

Parc d'activités SR Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70150 Riez

COMMUNE DE MAISONCELLES
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan des zonages d'assainissement

Légende

Réseau unitaire

Réseau d'eaux pluviales

Regard

Grille

Roisé

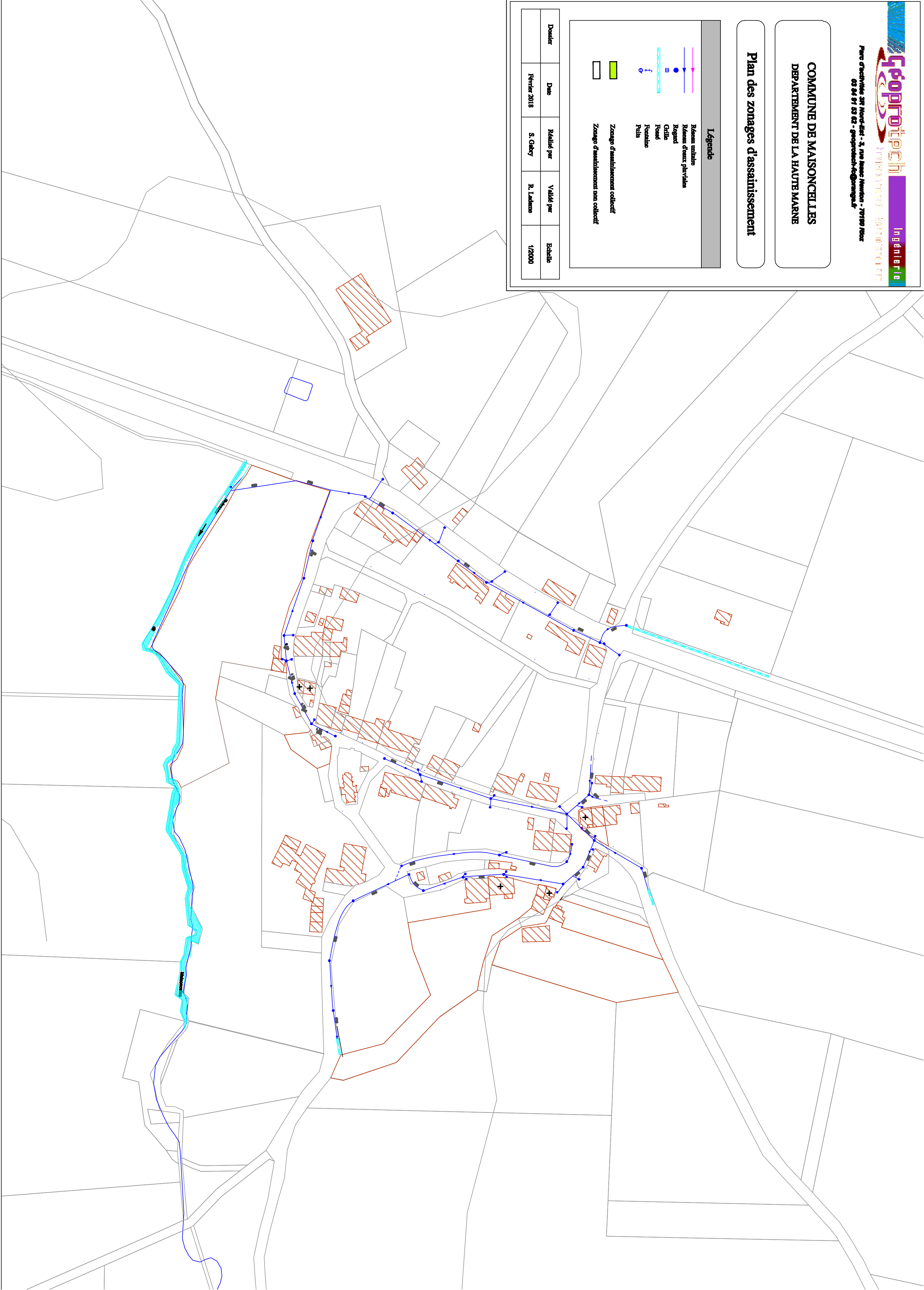
Fouissine

Puits

Zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Février 2018	S. Gélery	R. Lathuere	1/2000



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE MAREILLES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
57 habitations à raccorder
au réseau unitaire

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ZONE DE TRAITEMENT

Capacité : 150 EH

Traitement : Lagune suivie d'un sol
reconstitué

Dispersion par épandage

Légende

- Limite de la zone d'assainissement collectif
- Zone de traitement
- Habitation à raccorder

Echelle 1/2000

Filtre à sable vertical non drainé

Ferme de la Buée

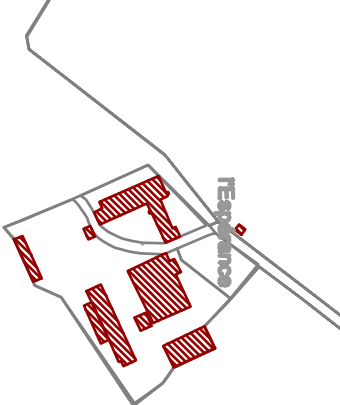
Assainissement non collectif
Filtre à sable vertical non drainé

Echelle : 1/2 500

Ferme des Orgères

Assainissement non collectif
Filtre à sable vertical
non drainé

Echelle : 1/5 000



Parc d'activités SR Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70100 Riez
03 84 91 63 62 - geoprotech-fo@orange.fr

COMMUNE DE PREZ SOUS LAFAUCHE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

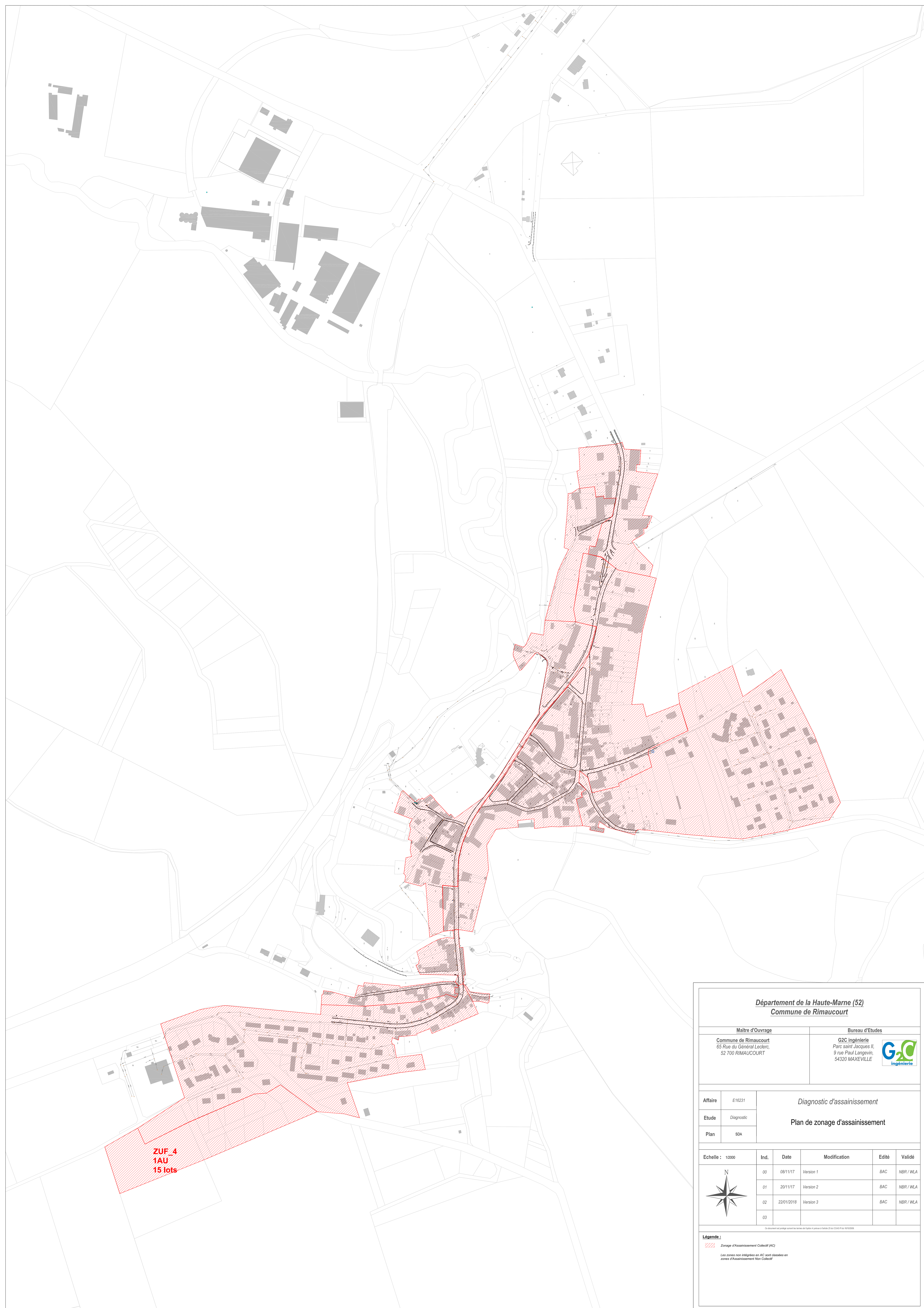
Plan de zonage d'assainissement

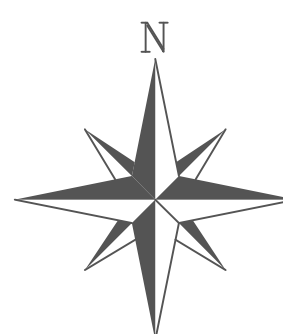
Légende

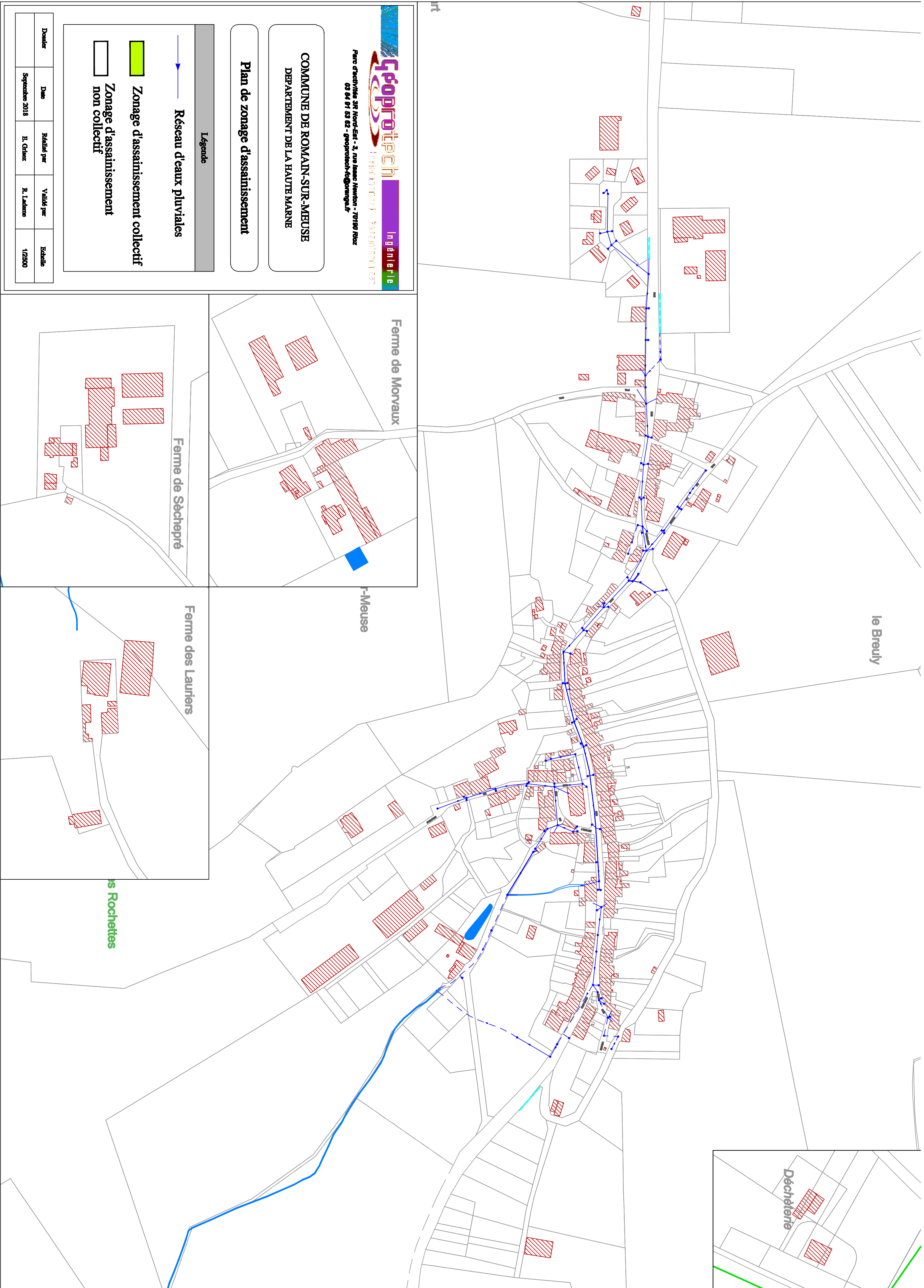
- Réseau unitaire
- Réseau d'eaux pluviales
- Regard
- Grille
- Fossé
- Fontaine
- Puits

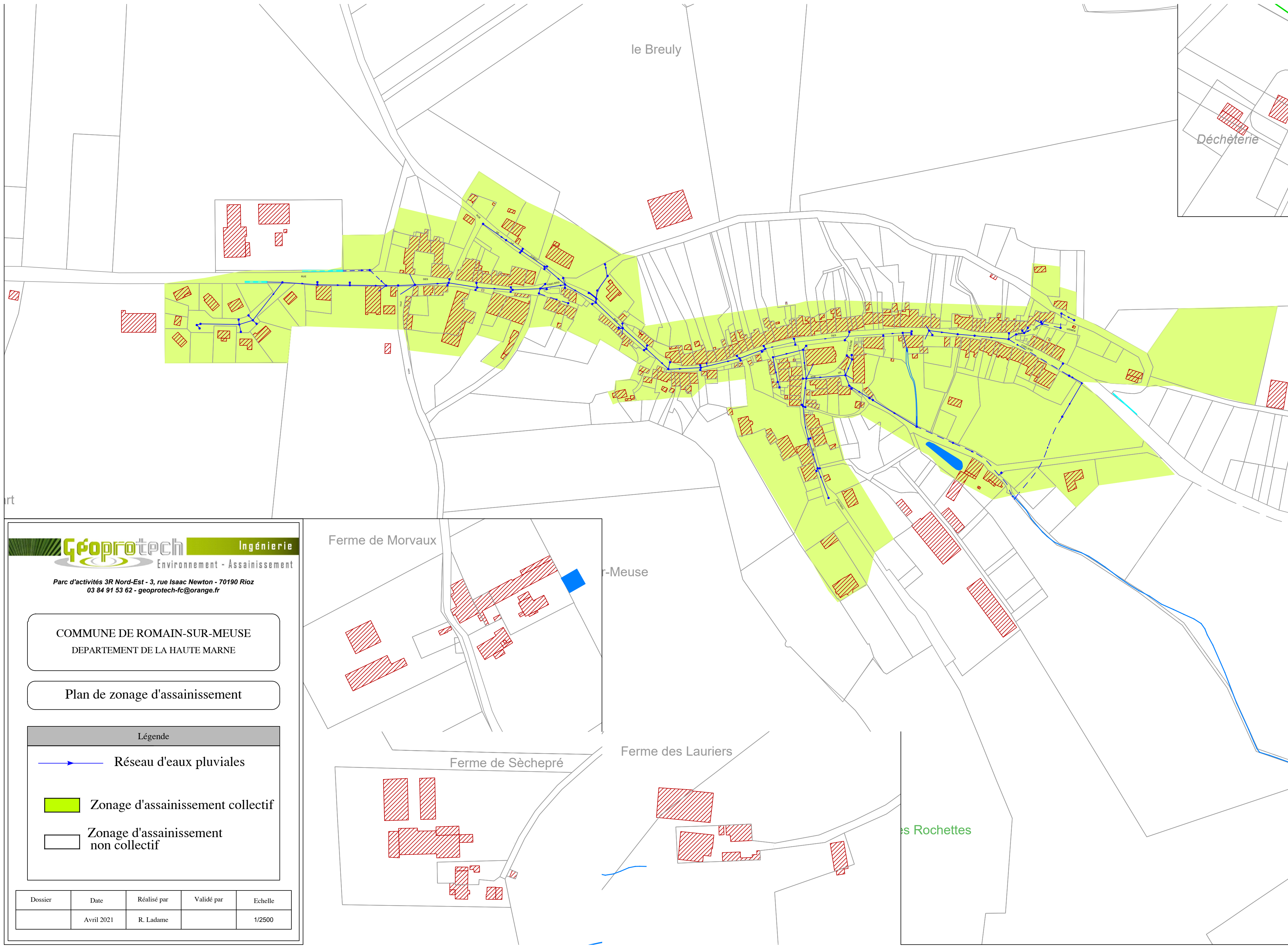
- Zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement non collectif

Donnée	Date	Révisé par	Validé par	Echelle
	Octobre 2018	S. Gaby	R. Ladame	1/5000



Département de la Haute-Marne (52)						
Commune de Rimaucourt						
Maître d'Ouvrage			Bureau d'Etudes			
Commune de Rimaucourt 65 Rue du Général Leclerc, 52 700 RIMAUCOURT			G2C Ingénierie Parc saint Jacques II, 9 rue Paul Langevin, 54320 MAXEVILLE			
Affaire E16231			Diagnostic d'assainissement Plan de zonage d'assainissement			
Etude Diagnostic						
Plan SDA						
Echelle : 1/2000		Ind.	Date	Modification	Edité	Validé
		00	08/11/17	Version 1	BAC	NBR / WLA
		01	20/11/17	Version 2	BAC	NBR / WLA
		02	22/01/2018	Version 3	BAC	NBR / WLA
		03				
Ce document est protégé suivant les termes de l'exploit à parure à l'article 21 de CC-BY (6) 19/10/2008						
Légende :						
 Zonage d'Assainissement Collectif (AC)						
Les zones non intégrées en AC sont classées en zones d'Assainissement Non Collectif						







Parc d'activités 3R Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Riez
03 84 91 53 62 - geoprotech-fc@orange.fr

COMMUNE DE ROMAIN-SUR-MEUSE

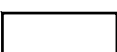
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende

→ Réseau d'eaux pluviales

 Zonage d'assainissement collectif

 Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Avril 2021	R. Ladame		1/2500

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-BLIN







Géoprotech Ingénierie

Hydraulique - Environnement

Parc d'activités SR Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70100 Riez
03 84 91 63 62 - geoprotech-fo@orange.fr

COMMUNE DE SEMILLY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende



Réseau unitaire
Réseau d'eaux pluviales
Regard
Grille
Fossé
Fontaine
Puits



Zonage d'assainissement collectif
Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Octobre 2018	S. Gabry	R. Ledame	1/2000

COMMUNE DE SOULOUCCOURT SUR MONZON
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Plan de zonage d'assainissement

Légende

 Réseau unitaire

 Réseau d'eaux pluviales

 Regard

 Grille

 Fossé

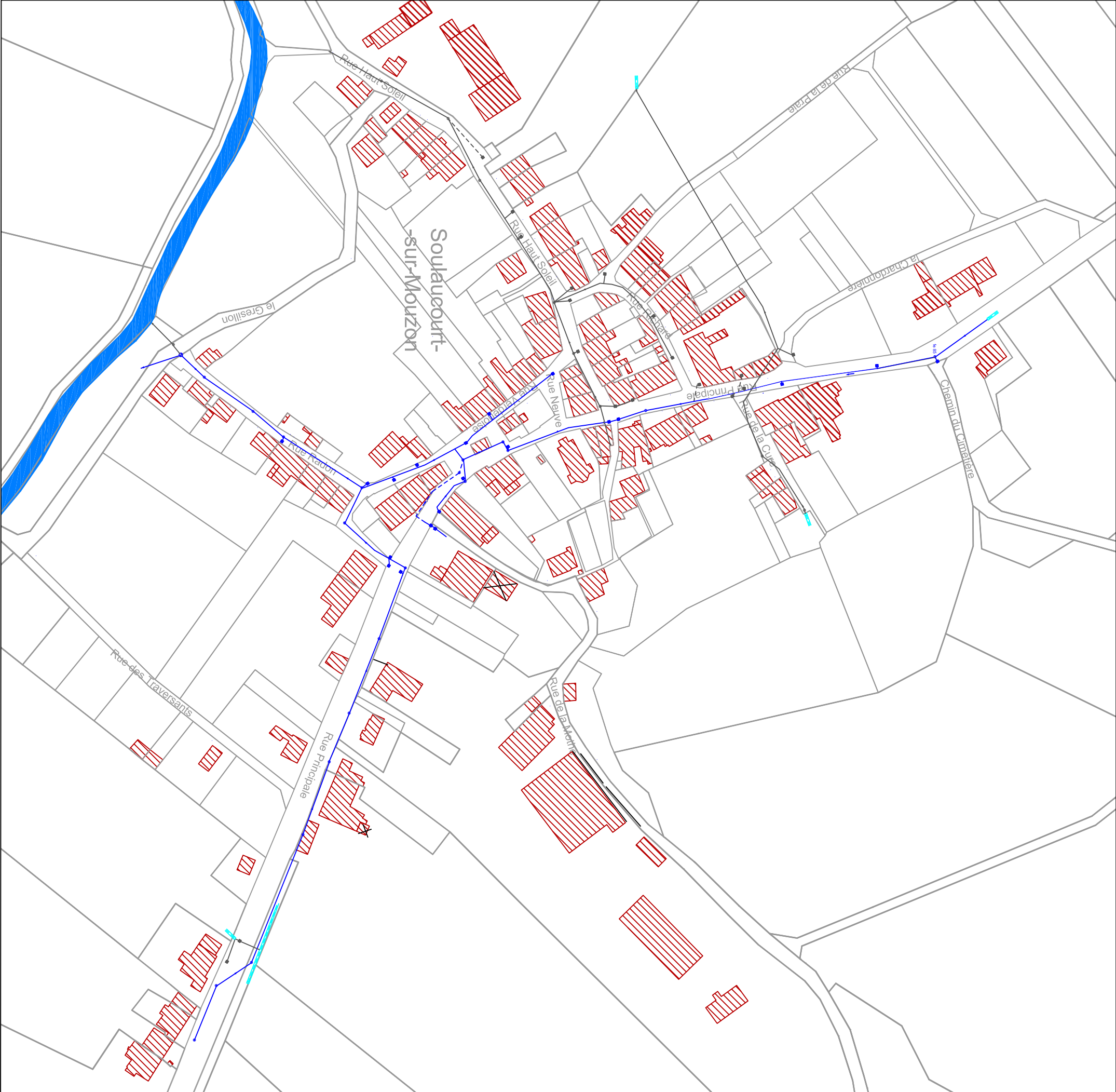
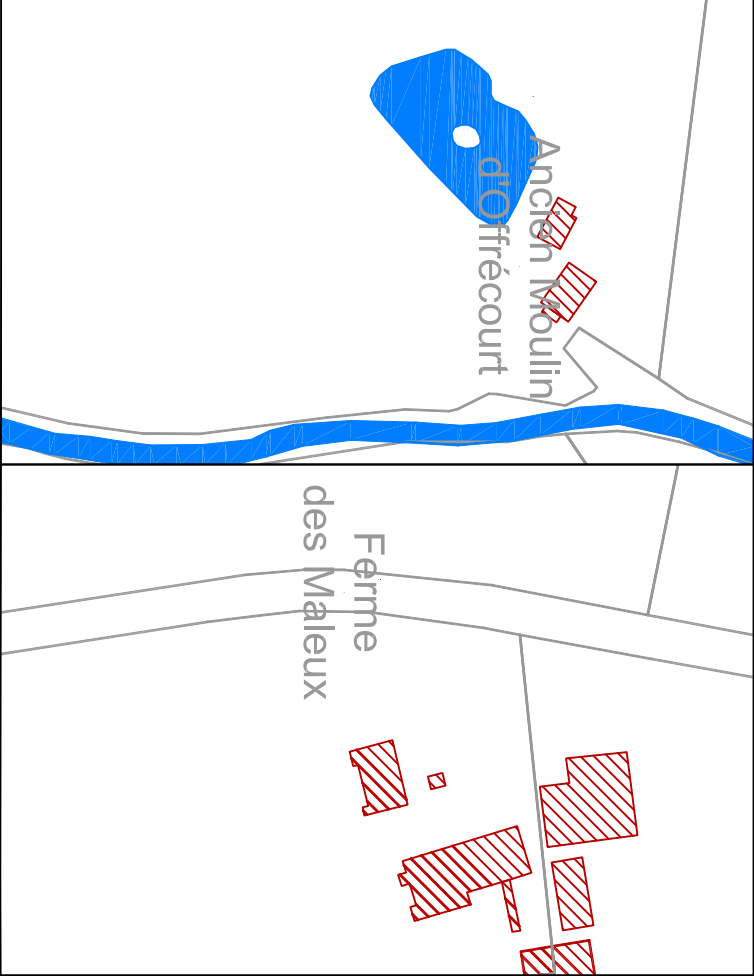
 Fontaine

 Puits

 Zonage d'assainissement collectif

 Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gabry	R. Ladame	1/3000



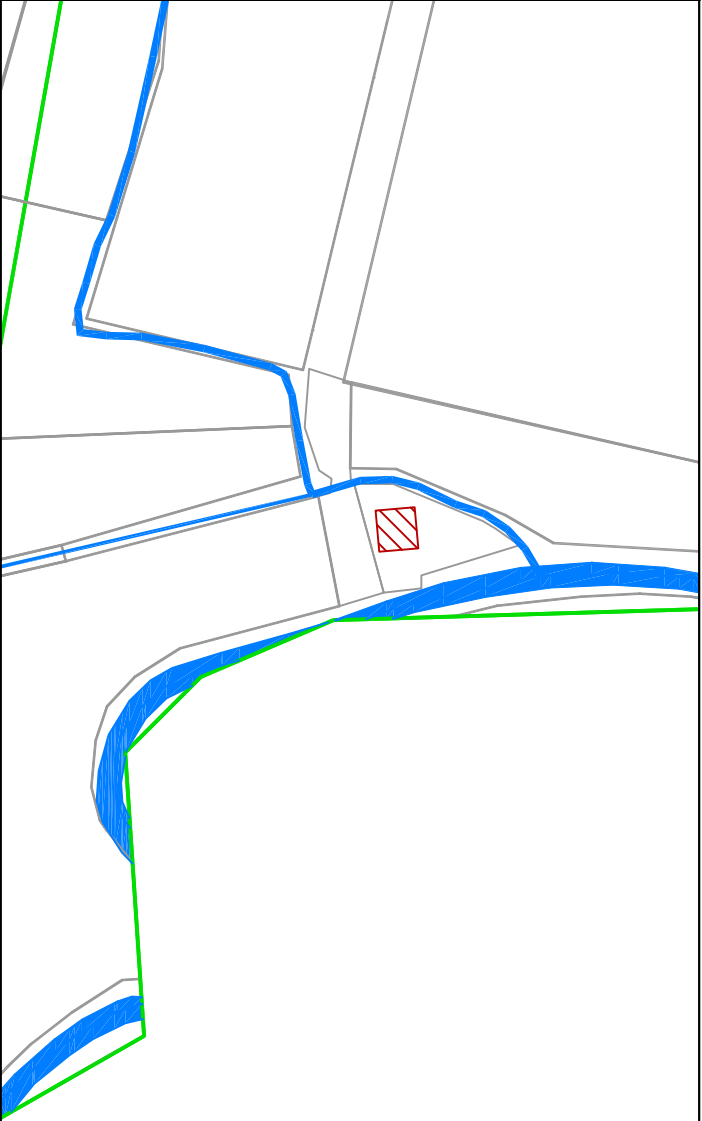
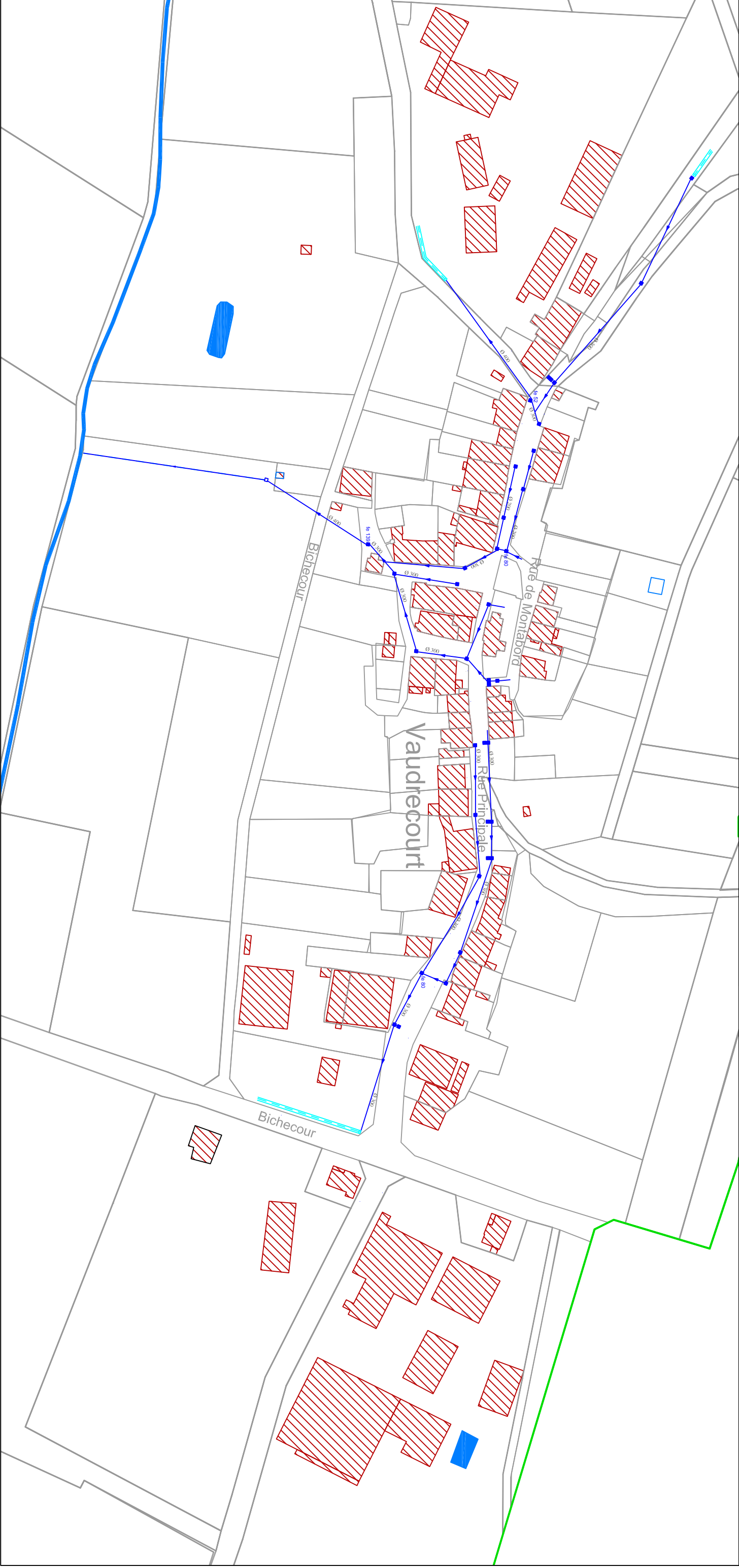
COMMUNE DE VAUDRECOURT
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

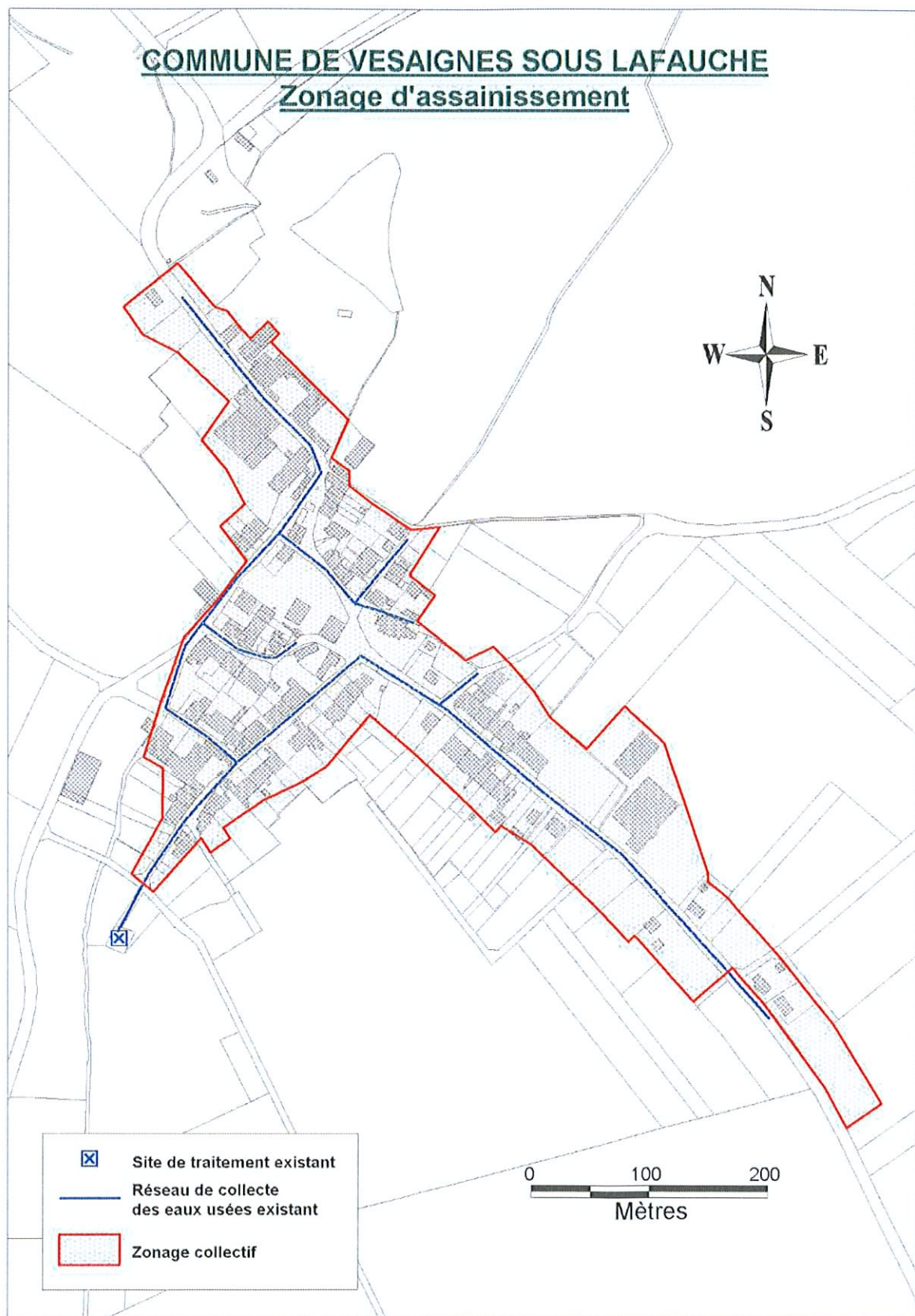
Plan de zonage d'assainissement

Légende

-  Réseau d'eaux usées
-  Réseau unitaire
-  Réseau d'eaux pluviales
-  Regard
-  Grille
-  Zonage d'assainissement collectif
-  Zonage d'assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Novembre 2018	S. Gabry	R. Ladame	1/2000





Vroncourt-la-Côte



Parc d'activités 3R Nord-Est - 3, rue Isaac Newton - 70190 Rioz
03 84 91 53 62 - geoprotech-fc@orange.fr

COMMUNE DE VRONCOURT-LA-COTE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Plan zonage d'assainissement

Légende



Réseau d'eaux pluviales



Zonage d'assainissement collectif



Zonage d'assainissement non collectif

L'ensemble du village est zoné en assainissement non collectif

Dossier	Date	Réalisé par	Validé par	Echelle
	Octobre 2020	E. Grisez	R. Ladame	1/1500

